



Institut Royal Supérieur de Défense

SÉCURITÉ & STRATÉGIE N°133
Janvier 2018

La menace islamiste dans la région des Grands Lacs : un enjeu sécuritaire utile ?

Myrto Hatzigeorgopoulos



LA DÉFENSE

La menace islamiste dans la région des Grands Lacs : un enjeu sécuritaire utile ?

Myrto Hatzigeorgopoulos

Institut Royal Supérieur de Défense
Centre d'Etudes de Sécurité et Défense
30 Avenue de la Renaissance
1000 Bruxelles

ISSN 2295-0915

Une version électronique du présent document est disponible et peut être téléchargée gratuitement sur notre site internet : www.irsd.be.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut Royal Supérieur de Défense, de la Défense belge ou celles du gouvernement belge.

Vos questions, remarques ou commentaires relatifs au présent document peuvent être adressés au :

Directeur du Centre d'Etudes de Sécurité et Défense
Institut Royal Supérieur de Défense
30 Avenue de la Renaissance
1000 Bruxelles

ou par courriel à : +IRSD-CESD-SCVD@mil.be

L'auteur



Titulaire d'un Master en Études des Conflits Internationaux du King's College London et d'un Bachelier en Sciences Politiques de l'Université Libre de Bruxelles, Myrto Hatzigeorgopoulos rejoint le Centre d'Études de Sécurité et de Défense au printemps 2014 en tant qu'attachée de recherche pour le domaine de l'Afrique. Ses recherches se concentrent sur la conflictualité, la sécurité et les questions de développement en Afrique Subsaharienne.

Executive Summary

In the last five years, a rhetoric centred on the existence of an Islamist threat has largely spread across certain countries of the Great Lakes region. Although Islamist terrorism has historically spared Central Africa, today, such a threat is seemingly intensifying in the region. This study analyses the facts and factors identified as the warning signs of Islamist threat in the Democratic Republic of Congo and in Burundi. It will demonstrate that the threat of Islamist terrorism is actually particularly useful in these two countries, and that it has been instrumentalised for internal and regional political purposes.

Depuis cinq ans, une rhétorique centrée sur l'existence d'une menace islamiste s'est largement répandue dans certains pays de la région des Grands Lacs. Tandis que le terrorisme islamiste a historiquement épargné l'Afrique centrale, la région ferait aujourd'hui face à une intensification d'une telle menace. Cette étude se consacre à l'analyse des faits et facteurs sur lesquels repose l'identification d'une menace terroriste islamiste en République démocratique du Congo et au Burundi. Elle démontrera que la menace du terrorisme islamiste s'avère être particulièrement utile dans ces deux pays et qu'elle fait l'objet d'une instrumentalisation à des fins de politique à la fois interne et régionale.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| L'auteur | iii |
| Liste des abréviations et acronymes | vii |
| Introduction | 1 |
| Partie 1 – Le cas de la République démocratique du Congo | 3 |
| Introduction | 3 |
| 1. Les origines de l'Islam en République démocratique du Congo | 3 |
| 2. La présence des ADF : l'enracinement d'un Islam radical en RDC ? | 5 |
| 3. Un foyer djihadiste dans l'est de la RDC ? | 8 |
| 4. L'ADF : rébellion ougandaise, membre du djihad international, ou groupe armé local ? | 11 |
| 5. La menace islamiste en RDC, un mythe au service de quels intérêts ? | 16 |
| 6. L'ombre de l'axe Iran-Hezbollah en RDC | 22 |
| Conclusions | 24 |
| Partie 2 – Le Burundi : une cible déclarée du terrorisme islamiste | 28 |
| Introduction | 28 |
| 1. L'Islam au Burundi | 28 |
| 2. L'engagement du Burundi dans la lutte contre le terrorisme | 29 |
| 3. La menace du terrorisme islamiste au Burundi | 31 |
| 4. L'instrumentalisation d'une menace réelle | 32 |
| Conclusions | 35 |
| Conclusions | 37 |
| Annexes | 41 |
| Bibliographie | 46 |

Liste des abréviations et acronymes

| | |
|-----------------|---|
| ADF | Alliance des Forces Démocratiques |
| AFDL | Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo |
| APC | Armée Patriotique du Congo |
| COMIZA | Communauté Islamique du Zaïre |
| CIRGL | Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ¹ |
| FARDC | Forces Armées de la République démocratique du Congo |
| FDLR | Forces Démocratiques de Libération du Rwanda |
| FIDH | Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme |
| LRA | Lords's Resistance Army / Armée de Résistance du Seigneur |
| M23 | Mouvement du 23 mars |
| MONUC | Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo |
| MONUSCO | Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo |
| MUJAO | Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest |
| NALU | National Army for the Liberation of Uganda / Armée nationale de libération de l'Ouganda |
| ONU | Organisation des Nations unies |
| COPEMECO | Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises |
| RDC | République démocratique du Congo |
| RCD-K/ML | Rassemblement Congolais pour la Démocratie – Kisangani / Mouvement de Libération |
| SPLA | Sudan's People Liberation Army / Armée Populaire de Libération du Soudan |

¹ Comprend : Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, République du Sud Soudan, Soudan, Tanzanie, et Zambie.

| | |
|--------------|---|
| UE | Union européenne |
| UNITA | Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola |
| UPDF | Uganda People's Defence Forces / Forces de défense populaire de l'Ouganda |

Introduction

Depuis les attaques meurtrières organisées contre les ambassades américaines à Nairobi et Dar es Salaam en 1998, l’empreinte d’Al-Qaïda en Afrique de l’Est ne fait plus aucun doute. L’ampleur de l’activité terroriste islamiste sur le continent africain, bien que longtemps restée confinée à la Corne de l’Afrique, s’étend aujourd’hui à la région du Sahel et a récemment été mise en lumière par la guerre qui a éclaté en 2013 au Mali, l’enlèvement des jeunes filles de Chibok au Nigéria en 2014, et les attaques terroristes répétées perpétrées par des groupes inspirés par une idéologie islamiste radicale à travers plusieurs pays du continent.² Depuis 2011, de nombreux commentateurs s’inquiètent de la structuration d’un axe ouest-est formé par l’activité de divers mouvements depuis l’Afrique de l’Ouest avec Al-Qaïda dans le Maghreb Islamique, le Mouvement pour l’Unité et le Jihad en Afrique de l’Ouest (MUJAO), Ansar Dine et Boko Haram, jusqu’à la Corne de l’Afrique avec les Shebabs, en passant par les régions instables du lac Tchad et de la République Centrafricaine. Ces mouvements multiples aux origines et aux objectifs variés, partageraient un objectif politique commun : celui de faire tomber les gouvernements de leurs pays respectifs et de les remplacer par des États fondés sur la loi islamique. Pour ce faire, ils adopteraient également un mode d’action similaire, avec le recours à des moyens violents et des pratiques terroristes dans le but de réaliser leurs objectifs politiques. Au-delà de cette convergence politique et des similarités dans le mode opératoire, divers éléments indiquent qu’il existe un certain degré de collaboration entre différents groupes, que ce soit en termes de financements, de propagande, de transferts d’armes ou d’entraînement, ce qui s’est confirmé, le 1^{er} mars 2017, avec la fusion de certains mouvements actifs dans le Sahel au sein de Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mouslimin³.

Les activités de ces groupes s’étendent au-delà des frontières qui les ont vus naître. Le Burkina Faso, le Cameroun, le Niger, le Tchad, l’Ethiopie, le Kenya et la Tanzanie, sont devenus, à plusieurs reprises, les cibles d’attaques terroristes à caractère islamiste, perpétrées par des groupes actifs dans des pays voisins, au cours des dernières années. Les difficultés d’ordre politique et socio-économique locales, les velléités communautaristes de certaines populations, ainsi que l’engagement de certains de ces pays dans la lutte contre le terrorisme islamiste auprès des pays occidentaux et de la communauté internationale, constituent les principaux leviers de mobilisation de ces mouvements djihadistes qui parviennent à recruter au sein des populations musulmanes de la région sahélo-saharienne.

À ce jour, l’Afrique centrale demeure relativement épargnée par la vague d’expansion des groupes terroristes islamistes sur le continent. Il faut noter que l’Islam n’a qu’une présence marginale dans cette région d’Afrique, où le christianisme s’est solidement ancré, en particulier depuis la période coloniale. En effet, exception faite du Tchad, les pays de cette région sont majoritairement catholiques,⁴ et ne comportent qu’une petite minorité de

² Au cours des cinq dernières années, des attaques islamistes répétées ont été perpétrées dans les pays suivants : Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d’Ivoire, Egypte, Kénya, Mali, Nigéria, Somalie, Tchad, et Tunisie.

³ Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mouslimin a été créée le 1^{er} mars 2017 avec la fusion d’Ansar Dine, AQMI et Al-Mourabitoune, et a pour objectif « le soutien à l’islam et aux musulmans ». Voir Oumère, Mohamed Fall, « De la naissance d’un nouveau ‘djihadistan’ au Sahel », *Le Monde*, 10 mars 2017. Consulté le 17 mars 2017 au lien suivant : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/03/10/naissance-d-un-nouveau-djihadistan-au-sahel_5092710_3212.html

⁴ La population chrétienne en Afrique sub-saharienne est estimée être de 62,9% en 2010, et devrait descendre à 58,5% en 2050. Celle-ci est donc majoritaire par rapport aux religions musulmanes, Hindu, Juive, et les

musulmans : entre 0,2% en Angola et 18,3% au Cameroun (voir Annexe 1).⁵ La question religieuse a ainsi longtemps été réduite à la compétition existante entre les différentes tendances du christianisme et leur rencontre avec les hybridations locales, reléguant l'islam et les minorités musulmanes au rang de questions socio-politiques subsidiaires. Dans un tel contexte, l'Afrique centrale est en effet loin d'apparaître comme un terrain fertile à l'implantation d'un islam radical et violent. Néanmoins, depuis 2014, certains pays de la région se disent menacés par l'expansion d'un islamisme violent qui serait, pour le Burundi, d'origine somalienne, et pour la République démocratique du Congo (RDC), d'origine ougandaise, somalienne, voire pakistanaise⁶. À l'heure où, comme cela a été évoqué, des insurrections de type islamiste mettent à mal les autorités de pays comme le Mali, le Nigéria ou la République Centrafricaine, sans compter la Somalie, et où le terrorisme islamiste cible de manière indiscriminée de nombreux pays africains et européens avoisinants, la crainte de voir un islam radical s'implanter en Afrique centrale est grandissante. Est-elle cependant légitime ?

La question de savoir si cette menace est réelle, perçue, ou instrumentalisée par les gouvernements des pays qui se disent menacés, doit être posée. Quels sont les faits et facteurs sur lesquels repose l'identification d'une menace terroriste islamiste dans la région des Grands Lacs ? Quelles en sont les acteurs et les cibles ? Comment et pourquoi des territoires relativement éloignés des zones d'activité islamiste, et qui comportent une population musulmane très minoritaire, seraient-ils si fertiles à l'expansion d'un terrorisme de type islamiste ? Ainsi, si l'islam n'a historiquement joué qu'un rôle marginal dans la vie politique du cœur du continent, il convient tout de même de replacer celui-ci non seulement dans le contexte politico-sécuritaire local, mais également dans ses dimensions politiques extrarégionales et transnationales.⁷ L'objectif de cette étude sera donc d'identifier la manière dont la menace islamiste est formulée par les gouvernements de certains pays d'Afrique Centrale (RDC, Burundi), d'en évaluer la pertinence, et de tenter de comprendre, d'interpréter la motivation à l'origine de l'invocation d'une telle menace. Dans le même temps, cette étude viendra compléter la littérature existante, riche d'ouvrages consacrés à l'étude de l'islam en Afrique, mais qui, dans leur grande majorité, délaissent l'Afrique centrale. Enfin, cette étude s'inscrit dans le cadre plus général d'analyse de l'environnement sécuritaire de l'Afrique centrale, une région particulièrement fragile dont l'importance stratégique a été réitérée par la vision stratégique pour la défense publiée en juin 2016.⁸

religions populaires. Les es religions chrétiennes perdraient 5 points de pourcentage entre 2010 et 2050 au bénéfice de la religion musulmane qui avancerait de 30,2% à 35,2%. Source : *The Future of World Religions : Population Growth Projections, 2010-2050 - Why Muslims Are Rising Fastest and the Unaffiliated Are Shrinking as a Share of the World's Population*, PewResearch Center, April 2 2015. Consulté le 30 mai 2017 au lien suivant: http://www.pewforum.org/files/2015/03/PF_15.04.02_ProjectionsFullReport.pdf.

⁵ *Ibidem*.

⁶ A ce propos, nous allons, dans la première partie de notre étude, expliquer que l'identification d'une menace islamiste en RDC a fortement évolué : elle s'est, dans un premier temps, fondée sur l'argumentaire ougandais accusant l'ADF d'avoir des liens avec le Pakistan, le Soudan et Al-Qaïda. Par la suite, elle s'est concentrée davantage sur l'expansion du militantisme des Shebabs vers le Kenya, l'Ouganda et la RDC.

⁷ Haynes, Jeffrey, « Islam and Democracy in East Africa », *Democratization*, 13:3 (July 2006), 490-507, p. 491.

⁸ *La vision stratégique pour la défense* (Bruxelles : Ministère de la Défense, 29 juin 2016). Consulté le 19 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.vandeput.belgium.be/sites/default/files/articles/20160629-vision%20strat%C3%A9gique-D%C3%A9fense.pdf> .

Partie 1 – Le cas de la République démocratique du Congo

Introduction

La menace du terrorisme islamiste en République démocratique du Congo s'est récemment cristallisée autour de la présence de l'Alliance des Forces Démocratiques (ADF) et de l'attribution d'une série de massacres à ce groupe. Cependant, l'ADF ne peut être simplement réduite à un « groupe armé islamiste », de même que la menace du terrorisme islamiste ne peut être uniquement incarnée par la présence de l'ADF à l'est du pays. Cette première partie va tenter de mettre en évidence les liens infiniment plus complexes existants entre l'ADF d'une part, accusée par Kinshasa d'être à l'origine de l'implantation du terrorisme islamiste en RDC, et d'autre part, les autorités locales, nationales, les puissances régionales et les autres groupes armés de la région. La formulation d'une menace terroriste islamiste en RDC s'inscrit dans une dynamique sécuritaire complexe et multidimensionnelle, qui entremêle : une histoire de militarisation de l'est du pays et de multiplication de groupes armés aux objectifs, intérêts et allégeances fluctuantes ; l'instrumentalisation et la militarisation des conflits inter-ethniques et l'accès à la terre et aux ressources ; les enjeux politiques internes à la RDC et la sécurité nationale ; les difficultés et conséquences des multiples vagues de brassage des forces armées congolaises ; les dynamiques économiques et sécuritaires propres aux régions transfrontalières, en particulier lorsque celles-ci sont riches en ressources naturelles ; le risque d'exportation du terrorisme islamiste de l'Afrique de l'Est vers la région des Grands Lacs ; les problématiques de sécurité régionale et le soutien des pays de la région à des groupes armés actifs au-delà de leurs frontières nationales dans le but de déstabiliser les gouvernements voisins.

1. Les origines de l'Islam en République démocratique du Congo

L'Islam en République démocratique du Congo se concentre principalement dans les régions de l'Est, aux Kivus, au Maniema et dans la Province orientale. Importé par les marchands d'esclaves afro-arabes de l'est de l'Afrique, ses premières traces remontent au XIX^{ème} siècle. L'implantation de l'Islam fut, cependant, rapidement contrée par le rôle central que prit l'Église catholique dans l'État indépendant du Congo sous le roi Léopold II à partir de 1885. Il fut par la suite sévèrement combattu sous la colonisation belge, une période qui fut caractérisée par la répression et la marginalisation de la minorité musulmane congolaise.⁹

⁹ Leinweber, Ashley E., « The Muslim Minority of the Democratic Republic of Congo. From Historic Marginalization and Internal Division to Collective Action », *Cahiers d'études africaines*, 206-207 (juin 2012), pp. 2-4.

C'est donc une existence discrète qu'a menée cette tranche de la population jusque dans les années 1970, où elle s'est dotée d'un organe de représentation officiel : la Communauté islamique du Zaïre (COMIZA).¹⁰ Renforcée par des vagues d'immigration successives en provenance d'Afrique de l'Est (Tanzanie, Ouganda), du Proche-Orient (Liban, en particulier), et d'Asie (Inde) au cours du XXème siècle, et en particulier, après l'indépendance, la communauté a commencé à s'organiser bien que ses efforts aient été minés par des divisions internes entre soufisme et réformisme, portant, selon les analystes, moins sur des questions spirituelles que sur des questions d'ordre politique, de leadership, et de rite.¹¹ Ces divisions internes sont identifiées comme la cause principale du rôle secondaire qu'a joué la communauté musulmane et ses organes représentatifs dans la vie politique du pays pendant des années. Elles expliqueraient la marginalisation et la répression qu'a subies la communauté jusqu'à l'indépendance, puis, son incapacité à œuvrer pour le développement de la communauté par la suite.

La phase de démocratisation qui marque la fin des deux guerres du Congo (1996-1997 et 1998-2002), a donné lieu à un élargissement et une intensification des activités de la communauté musulmane, qui s'est davantage investie dans le social, et en particulier dans le domaine de l'éducation. Cette volonté plus récente d'unification et de mobilisation serait une réponse logique aux divisions et à la marginalisation qui ont caractérisé la communauté musulmane congolaise. Le nouveau leadership du COMICO (Communauté islamique du Congo), plus jeune, et davantage concerné par les questions de développement que ses prédécesseurs, marque la volonté de s'imposer comme acteur politique de premier plan protégeant les intérêts des membres de la communauté. Un large réseau d'écoles religieuses gérées par le COMICO s'est développé au cours des années 2000, leur nombre s'étant multiplié par 2 en 3 ans, entre les années académiques 2005-2006 et 2008-2009.¹² Une présence palpable, qui a vite fait de stimuler les rumeurs sur le potentiel de radicalisation lié à ces écoles dans un pays très pieux à majorité écrasante chrétienne. Toutefois, les analystes notent que ces écoles peuvent être fréquentées par des non-musulmans ou des non-croyants, attirant l'attention sur le fait que de nombreux professeurs, administrateurs ou élèves ne sont pas musulmans.¹³

Il n'existe pas de données, fiables quant au nombre de personnes de confession musulmane en RDC. Néanmoins, il semble que, dans l'ensemble, le pourcentage de population représenté par les musulmans congolais ait tendance à augmenter. Selon les sources, les chiffres varient entre 1 et 10% sur le territoire national, la concentration musulmane la plus grande se trouvant dans l'est du pays, en particulier dans les Kivus, le Maniema, la Province orientale, puis à Kinshasa (voir tableau en annexe). Même le pourcentage de 10% serait sous-estimé, estime le COMICO, qui vante l'efficacité des campagnes de prédications, dont les chiffres ne peuvent être officiellement confirmés. Parallèlement, le nombre de mosquées au Sud Kivu est estimé avoir augmenté de 63% entre 2005 et 2012, selon les organisations chrétiennes.¹⁴ Toutefois, si l'avancement de l'islam en

¹⁰ Batory, Jean et Vircoulon, Thierry, « L'islam radical en République démocratique du Congo. Entre mythe et manipulation », *Note de l'IFRI*, IFRI (février 2017), p. 5.

¹¹ Leinweber, Ashley E., *op. cit.*, pp. 4-6.

¹² *Ibidem*, p. 18.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ Voir: Djadi, Illia, « DR Congo: Islamist militias threaten central Africa too », *WorldWatch Monitor*, 12 Octobre 2015. Consulté le 21 mai 2017 au lien suivant : <https://www.worldwatchmonitor.org/2015/10/dr-congo-islamist-militias-threaten-central-africa-too/> ; Dijkzeul, Dennis, Iguma Wakenge, Claude, « Proselytizing as

Afrique Centrale et en RDC est indéniable, cela n'indique aucunement une avancée d'un islam radical et encore moins la création d'un foyer djihadiste en RDC.

2. La présence des ADF : l'enracinement d'un Islam radical en RDC ?

Malgré cela, les contextes international et régional focalisés sur le terrorisme islamiste ont donné lieu à une redéfinition de la menace représentée par la présence de certains groupes armés dans l'est du pays. C'est, en particulier, la présence d'un groupe armé musulman, l'Alliance des Forces démocratiques (ADF), accusée de terrorisme, qui se trouve au cœur des préoccupations actuelles de Kinshasa. Bien que l'ADF soit présente sur le territoire congolais depuis plus de deux décennies, la perception du groupe s'est transformée au cours des dernières années, de manière à ce que celui-ci soit aujourd'hui communément présenté comme un groupe djihadiste.

L'ADF s'est créée en juin 1995 sur les vestiges du mouvement des combattants ougandais pour la liberté (UFFM), un groupe armé composé de membres de la secte Tabligh fondé en 1994, et de l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (NALU), un mouvement d'opposition au gouvernement de Yoweri Museveni, héritier de l'ancienne rébellion séparatiste du Rwenzururu. Bien que pour des raisons fort différentes, la NALU, comme l'UFFM, se sont toutes deux repliées au Zaïre dans la première moitié des années 1990 avant de former l'ADF-NALU en 1995.¹⁵ Les deux groupes furent cependant créés sur base de motivations et d'objectifs diamétralement opposés : tandis que l'UFFM est le fruit d'une profonde discorde au sein de la communauté musulmane ougandaise, la NALU est héritière de la rébellion séparatiste du Rwenzururu, visant à créer un royaume réunissant les peuples Bakonjo ougandais et Banande congolais à cheval sur l'Ouganda et le Zaïre.¹⁶ La création de la NALU se greffe donc sur un historique de contestation de l'autorité centrale ougandaise, et plus particulièrement, de Yoweri Museveni, dont le régime délaissa et fragilisa le royaume Rwenzururu et ses velléités indépendantistes. L'UFFM, pour sa part, est le résultat des conflits qui apparurent dans la communauté musulmane ougandaise avec l'émergence d'un mouvement Tabligh en son sein, violemment réprimé par les autorités ougandaises au début des années 90, avec le soutien du leadership de la communauté.¹⁷

Ainsi, bien qu'un grand nombre des membres initiaux de l'ADF/NALU aient été de confession musulmane et membres de la secte Tabligh, celle-ci s'est créée sur un front commun d'opposition aux autorités ougandaises, sous le régime de Yoweri Museveni, bien davantage que sur un agenda islamiste radical. *Jama'at al-tablîgh* est un mouvement transnational de prédication apparu en Inde dans les années 1920, qui prône une interprétation strictement littérale du Coran et qui s'est fortement répandu à travers le monde au moyen

Spoiling from Within? Comparing Proselytizing by UN Peacekeepers in the Sudan and the DR Congo », *Journal of International Organizations Studies*, 5:1 (2014), 39-57, pp. 45-51.

¹⁵ La NALU s'est démantelée en 2007, mais l'ADF maintiendra son activité. Pour plus de simplicité, nous utiliserons l'appellation « ADF » pour faire référence à la période d'union entre l'ADF et la NALU, comme pour la poursuite des activités de l'ADF.

¹⁶ Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, « Rebels without borders in the Rwenzori borderland? A biography of the Allied Democratic Forces », *Journal of Eastern African Studies*, 6:1 (February 2012), 154-176, p. 157.

¹⁷ Titeca, Kristof et Fahey, Daniel, « The many faces of a rebel group: the Allied Democratic Forces in the Democratic Republic of Congo », *International Affairs*, 92:5 (September 2016), 1189-1206, p. 1192.

d'une démarche de prosélytisme proactif. Malgré leur discours fondamentaliste, les Tablighs sont en principe opposés à l'action violente, qu'elle soit politique ou religieuse, et limitent le champ de leur action à la sphère religieuse, contrairement aux Frères Musulmans qui promeuvent un agenda politique.¹⁸

Néanmoins, si l'ADF fut en partie créée et dirigée par des membres du mouvement Tabligh qui se veut quiétiste et apolitique, à partir de 1996, celle-ci a mené une vaste campagne militaire dans le but affiché d'avancer un agenda politique en Ouganda : celui de faire tomber le gouvernement de Yoweri Museveni. Le groupe a multiplié les attaques et les incursions en territoire ougandais dans les districts de Kabarole, Bundibugyiyo, Kasese, mais aussi à Kampala, ciblant en particulier les autorités ougandaises, les postes frontières, les postes de police, les camps des Forces de défense du peuple ougandais, et le gouvernement ougandais. Durant cette période, l'ADF s'est rendue responsable de multiples attaques d'une violence extrême sur les populations civiles congolaises, y compris des embuscades, des mutilations, des enlèvements ainsi que des assassinats, généralement afin de soutenir son effort de guerre, pour porter des biens saisis, ou pour recruter de nouveaux combattants.¹⁹

Le recours à la violence armée de la part des membres du groupe Tabligh doit être compris comme un processus de radicalisation, stimulé par le contexte local d'exclusion et de persécution de la communauté musulmane ougandaise et de lutte de pouvoir intestine entre les différentes mouvances cherchant à assumer le leadership de la communauté, sur un fond de militarisation croissante de la frontière entre le Zaïre, le Rwanda et l'Ouganda. Si les appels à perpétrer des attaques contre le gouvernement ougandais sont incontestables et témoignent de l'existence, au sein de l'ADF, d'un agenda politique, le caractère intrinsèquement islamiste de cet agenda politique et la volonté, attribuée à l'ADF, de créer un État islamique aux frontières de l'Ouganda et de la RDC est loin d'être prouvé. La place de la religion dans les objectifs et les valeurs prônées par le mouvement ne sont pas claires. Le groupe apparaît d'ailleurs, dès sa création, comme étant relativement hétéroclite, rassemblant des personnes de divers bords déçues par le régime de Yoweri Museveni.²⁰ « Les rebelles n'ont jamais communiqué une liste de revendications cohérentes et n'ont pas non plus formulé un agenda politique »²¹ concluait, dès 2001, un rapport de *African Rights*. Isolée et secrète, l'ADF est finalement un groupe armé peu connu. Des sources révèlent que l'ADF aurait eu un site internet par le passé,²² et qu'elle aurait, lors de ses premières années d'existence, conduit une campagne de communication et de mobilisation des populations congolaise et ougandaise contre le gouvernement ougandais. Elle aurait menacé d'attaquer

¹⁸ Bastié, Eugénie, « Islam radical : qu'est-ce que le mouvement tabligh », *Le Figaro*, 27 janvier 2015. Consulté le 3 mai 2017 au lien suivant : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/27/01016-20150127ARTFIG00202-islam-radical-qu-est-ce-que-le-mouvement-tabligh.php>.

¹⁹ Romkema, Hans, *Opportunities and constraints for the disarmament and repatriation of foreign armed groups in the Democratic Republic of Congo: the case of the FDLR, FNL, and ADF/NALU* (Washington, DC: World Bank, 2007), p. 67. Consulté le 17 août 2017 au lien suivant: <http://documents.worldbank.org/curated/en/668411468244798529/Opportunities-and-constraints-for-the-disarmament-and-repatriation-of-foreign-armed-groups-in-the-Democratic-Republic-of-Congo-the-case-of-the-FDLR-FNL-and-ADF-NALU>.

²⁰ Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, p. 162.

²¹ African Rights, *Avoiding an impasse: understanding the conflict in western Uganda* (Kampala: African Rights, 17 January 2002), pp. 1-4. Consulté le 2 juin au lien suivant: <https://www.pambazuka.org/print/7376>

²² Voir: Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, p. 16; Scorgie, Lindsay, « Peripheral Pariah or Regional Rebel? The Allied Democratic Forces and the Uganda/Congo Borderland », *The Round Table*, 100:412 (February 2011), 79-93, p. 80.

ceux qui, dans la région, mais aussi dans les pays occidentaux, soutiendraient le Président ougandais. Cependant, aucune de ces sources ne donne une place prépondérante à l'islam dans l'agenda politique de l'ADF, et l'affirmation selon laquelle le groupe viserait à créer un califat en Ouganda n'est apparue que bien plus tard.

Depuis son repli en RDC, l'ADF n'affiche plus aucun positionnement idéologique explicite, ne procède pas à la formulation de revendications particulières et n'a pas recours à un organe de propagande, au point d'être fréquemment qualifiée de « rébellion sans cause ».²³ La religion ne semble donc être qu'accessoire aux objectifs poursuivis par le groupe. L'article de Hovil et Worker, qui se base sur l'analyse de la correspondance interne de l'ADF saisie lors de l'opération *Mountain Sweep* et sur une large série d'entretiens, conclut : « l'agenda de l'ADF était purement politique. L'aspect religieux est venu plus tard, comme un moyen de s'assurer du soutien et de nouvelles recrues... L'ADF a adopté les revendications de l'Islam afin de séduire la communauté. Beaucoup de jeunes recrues étaient musulmanes, donc le nombre de musulmans au sein de l'ADF a augmenté. L'Islam était une étiquette qui permettait aux dirigeants [de l'ADF] de masquer leurs motivations politiques par la religion ».²⁴ Le discours d'adhésion à un agenda islamiste transnational aurait ainsi permis à l'ADF de s'assurer des financements en provenance de pays musulmans tels que le Soudan.

Malgré tout, l'ADF fut récemment qualifiée par le groupe d'expert de l'ONU de « groupe rebelle islamiste »,²⁵ qui chercherait à faire tomber le gouvernement de Museveni dans le but de le remplacer par un État islamique fondamentaliste depuis sa base arrière dans l'est de la RDC.²⁶ L'ADF, comme la NALU, figurent sur la liste des organisations terroristes établie par les États-Unis au lendemain du 11 septembre 2001, et sont visés par des sanctions de l'ONU et de l'Union européenne depuis 2011 et 2012 respectivement.

²³ African Rights, *op. cit.*

²⁴ Traduit par l'auteur. « the agenda of the ADF was purely political. The religious aspect came later as a way to get support and recruits... the ADF adapted the grievances of Islam in order to appeal to these people. Many of the young recruits also happened to be Muslim so the number of Muslims in ADF grew. Islam was a ticket, so the leaders disguised their political motives in religion ».

Voir: Hovil, Lucy et Werker, Eric, « Portrait of a Failed Rebellion: An Account of Rational, Sub-optimal Violence in Western Uganda », *Rationality and Society*, 17:1 (February 2005), 5-34, p. 15; Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, p. 162.

²⁵ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 21 juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, S/2012/348* (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 21 juin 2012), p. 7. Ci-après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2012/348.

²⁶ Mateso, Martin, « Le djihad en RDC : un califat en gestation dans les Grands Lacs africains », *Géopolis*, 18 janvier 2017. Consulté le 23 juin 2017 au lien suivant ; <http://geopolis.francetvinfo.fr/le-djihad-en-rdc-un-califat-en-gestation-dans-les-grands-lacs-africains-132279>.

3. Un foyer djihadiste dans l'est de la RDC ?

Sous l'impulsion de Kampala, l'ADF a progressivement été dépeinte comme un groupe rebelle islamiste ougandais,²⁷ qui aurait tissé des liens avec les réseaux islamistes, de l'Afghanistan et du Pakistan au Soudan et à la Somalie, contribuant à la formation et la dissémination d'éléments djihadistes dans diverses parties du continent.²⁸ Face à la menace latente que l'ADF représente pour le gouvernement ougandais, celui-ci l'accuse, depuis 1998, d'avoir des liens avec Al-Qaïda et le terrorisme islamiste international, entre autres, en raison des rapports qu'elle entretient avec le gouvernement de Khartoum.²⁹ Le Soudan a en effet longuement soutenu les factions Tablighs de l'ADF, en parachutant régulièrement du matériel militaire, des uniformes et de la nourriture dans la région de Lume.³⁰ Les accusations de l'Ouganda à l'égard de Khartoum se sont ainsi concentrées sur le terrain confessionnel, en mettant l'accent sur un prétendu rapprochement idéologique de l'ADF avec Al-Qaïda au travers de la proximité de l'ADF avec le gouvernement soudanais, connu pour son activisme islamiste.

Plus récemment, les informations véhiculées par les forces de sécurité ougandaises se sont davantage focalisées sur les liens prétendus entre l'ADF et les combattants islamistes somaliens, les Shebabs,³¹ qui ciblent l'Ouganda en raison de son engagement déterminé au sein de la mission de l'Union Africaine en Somalie, l'AMISOM. Ce foyer djihadiste congolais se situerait dans le massif du Ruwenzori, et une formation au djihadisme serait dispensée à de jeunes recrues Kényanes, Tanzaniennes, Ougandaises, Rwandaises, Soudanaises, et Nigériennes. Une formation sur le maniement des armes et explosifs serait dispensée, ainsi qu'un enseignement de base de la foi islamique et de la Shari'a.³² Le recrutement ne se ferait pas spécifiquement au sein des populations musulmanes congolaises, mais plutôt sur base volontaire, avec une promesse d'emploi ou de financement d'études, ou bien en procédant à des enlèvements. Les « apprentis djihadistes » voyageraient vers la RDC, entre autres via Kigali, probablement avec la complicité des autorités rwandaises.³³ Ainsi, d'un groupe d'opposition ougandais, l'ADF se serait muée en un appareil de recrutement,

²⁷ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2012/348, *op. cit.*, p. 7.

²⁸ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 12 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo*, S/2012/843 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 15 novembre 2012), p. 32. Ci-après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2012/843.

²⁹ Battory, Jean et Vircoulon, Thierry, *op. cit.*, p. 10.

³⁰ Nzinjah, John B. B., « Sudan aircraft drops ADF arms », *New Vision*, 14 novembre 1997. Consulté le 3 juillet 2017 au lien suivant : <http://allafrica.com/stories/199711140087.html>; Prunier, Gérard, *From Genocide to Continental War: The "Congolese" Conflict and the Crisis of Contemporary Africa* (London: Hurst and Company, 2009), p. 196.

³¹ Al Jazeera and Agencies, « Al Shabaab Claims Uganda Bombings », *Al Jazeera*, 13 juillet 2006. Consulté le 21 mai 2017 au lien suivant : <http://www.aljazeera.com/news/africa/2010/07/2010711212520826984.html>.

³² Auteur inconnu, « Nord-Kivu/RDC : le jihadisme, une réalité incontestable et un danger », *Echos d'Afrique*, 14 février 2015. Consulté le 31 mai 2017 au lien suivant : <http://www.echosdafrique.com/20150214-nord-kivurdc-le-jihadisme-une-realite-incontestable-et-un-danger>

³³ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 19 juillet 2013, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo*, S/2013/433 (New York ; Conseil de Sécurité des Nations unies, 19 juillet 2013), p. 23. Ci après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2013/433.

d'entraînement et de dissémination d'éléments djihadistes, actif au sein du djihad international.

Comme nous l'expliquerons par la suite, les autorités congolaises se sont, dans un premier temps, montrées peu réceptives aux accusations de Kampala, et ont, au contraire, longtemps soutenu l'ADF, visiblement peu soucieuses de la menace islamiste invoquée. Cette thèse, a également été largement ignorée par la MONUC, puis la MONUSCO. Malgré tout, face à l'augmentation des violences à l'est du pays à partir de 2012, celle-ci fut finalement relayée dans les rapports du groupe d'expert datant de 2012 et 2013, auquel d'anciens combattants auraient confirmé que l'ADF accueillait des jeunes de la région dans des camps d'entraînement, avant de les envoyer combattre en Somalie.³⁴ Celui-ci affirmait, par ailleurs, « a[voir] réuni indépendamment plusieurs preuves confirmant les dires de l'Ouganda selon lesquels les ADF collaborent avec les rebelles Al-Chabab de Somalie ». ³⁵ En 2014, le groupe d'experts de l'ONU, durcit le ton à l'égard des agissements de l'Alliance des forces démocratiques qui serait « *devenue plus forte et agressive*.³⁶ Elle a enlevé des douzaines de civils, s'en est pris à des installations et des cargaisons sanitaires ainsi qu'à du personnel médical, et a kidnappé des travailleurs humanitaires et attaqué des soldats de la paix de la MONUSCO ». ³⁷

L'ONU relevait, dès lors, une évolution dans le comportement et le mode d'action de l'ADF qui agirait de manière beaucoup plus violente et indiscriminée. À partir d'octobre 2014, les violences s'intensifièrent et culminèrent avec une série de massacres d'une violence et d'une barbarie extrêmes qui furent commis dans la région de Beni. Commis à la machette ou à la hache contre des populations civiles sans moyens de défense, y compris des femmes et des enfants, ces tueries, en apparence gratuites, ont été jugées comme étant d'une ampleur et d'une brutalité inégalées dans les dix dernières années. Elles auraient fait plus de 1200 morts.³⁸ En effet, si l'est du pays continue d'être régulièrement ensanglanté par des massacres, ces derniers diffèrent à la fois en terme de gravité, de violence, et de mode opératoire.

Les massacres furent rapidement attribués à l'ADF et furent interprétés comme la preuve irrévocable des liens entre l'ADF et les mouvements islamistes d'Afrique de l'Est. Les allégations quant aux liens tissés entre l'ADF et les Shebabs ont été réactivées, et ont donné lieu à la qualification du groupe comme d'un « groupe djihadiste et islamiste », « appartenant à la mouvance islamique ... en contact avec des djihadistes de Somalie et du Kenya », entretenant des liens avérés avec les Shebabs ». ³⁹ Invoquant principalement la

³⁴ Voir : *Ibidem.*, p. 24 ; Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2012/843, *op. cit.*, p. 30.

³⁵ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2012/843, *op. cit.*, p. 32.

³⁶ Italiques ajoutés par l'auteur.

³⁷ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 22 juillet 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Coordinatrice du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2014/42 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 23 juillet 2014), p. 21. Ci-après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2014/42.

³⁸ Les morts étaient estimés à 1200 en août 2016. Ce chiffre a certainement augmenté de quelques centaines. Voir : Auteur inconnu, « RDC : le bilan du massacre de Beni revu à la hausse, 50 morts (société civile) », *Radio Okapi*, 15 août 2016. Consulté le 2 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.radiookapi.net/2016/08/15/actualite/securite/rdc-le-bilan-du-massacre-de-beni-revu-la-hausse-50-morts-societe>.

³⁹ Voir : Groupe d'Études sur le Congo, *Qui sont les tueurs de Beni ?*, Rapport d'enquête N°1 (New York : Groupe d'Études sur le Congo, Mars 2016) ; Long, Nick, « Ugandan ADF Rebel Commander Killed in Congo »

confession des combattants ADF, les méthodes utilisées par les attaquants et l'apparence gratuite des massacres, Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale et secrétaire général de la majorité présidentielle suggérait, en août 2016, que celles-ci « laiss[ai]ent croire qu'il y a déjà quelques passerelles avec les milieux islamistes »⁴⁰.

Malgré tout, l'accusation qui vise l'ADF peut surprendre, d'autant plus que celle-ci a subi un sévère revers dans les premiers mois de l'opération *Sukola I*, lancée en janvier 2014 et destinée à définitivement démanteler le groupe. Le groupe d'expert des Nations unies qui avait effectivement constaté un changement de comportement et de mode d'action de l'ADF l'apparentant aux groupes djihadistes, est lui-même revenu sur ses déclarations, affirmant qu'aucune information ne permettait de corroborer les accusations ougandaises.⁴¹ Il est rapidement apparu que l'ADF n'était responsable « que de certaines [attaques], et que d'autres acteurs armés ont commis des actes de violence, en particulier à Beni et aux alentours ».⁴² Dans son rapport de 2015, le groupe d'expert remet donc en question la responsabilité attribuée aux seuls ADF dans les tueries de Beni, arguant que les informations recueillies n'ont permis de confirmer leur responsabilité que dans une petite minorité de cas.⁴³ De plus, les analystes constatent que les massacres qui endeuillent la région de Beni depuis l'été 2014, marquent en apparence, une rupture complète avec les intentions déclarées et les pratiques habituelles de l'ADF, davantage orientée vers les enlèvements et les assassinats ciblés de personnes impliquées dans leurs activités commerciales, leurs trafics, et contre les FARDC. Il fut par la suite révélé, que la MONUSCO avait été induite en erreur par un certain « Mr. X », qui lui a, pendant plusieurs mois, fourni des informations fallacieuses sur les liens entre l'ADF et la nébuleuse islamiste djihadiste internationale, d'Al-Qaïda et les Talibans à Boko Haram, en passant par le Hezbollah et les Shebabs. Prétendant être un ancien commandant de l'ADF qui aurait fait défection, les récits ubuesques de « Mr. X » sur les intentions de l'ADF de mener une insurrection islamiste armée à l'est de la RDC afin de transformer le pays en un « nouveau Mali »,⁴⁴ ont contribué à alimenter et amplifier le

Voice of America, 29 April 2015. Consulté le 27 juin 2017 au lien suivant : <https://www.voanews.com/a/ugandan-adf-rebel-commander-killed-in-congo/2741927.html>; Braeckman, Colette, « Kivu : Des recrutements qui posent question », *Le carnet de Colette Braeckman*, 8 mars 2015. Consulté le 14 juin 2017 au lien suivant : <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2015/03/08/kivu-des-recrutements-qui-posent-question/>; Boisbouvier, Christophe, « Mali, RDC, RCA: le chef des casques bleus fait le point sur les missions en cours », *RFI*, 2 février 2016. Consulté le 23 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/emission/20160202-herve-ladsous-ua-minusma-casques-bleus-monusco-nord-mali-burundi-paix-securite>.

⁴⁰ RFI, « RDC : les rebelles AFD liés au terrorisme islamiste, selon le gouvernement », *RFI*, 16 août 2016. Consulté le 31 mai 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20160816-rdc-rebelles-AFD-lies-terrorisme-islamiste-selon-le-gouvernement>.

⁴¹ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2014/42, *op. cit.*, p. 21.

⁴² Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo*, S/2015/19 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 12 janvier 2015), pp. 12-13. Ci-après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2015/19. Ci-après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2015/19.

⁴³ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 16 octobre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts reconduit par la résolution 2198 (2015) du Conseil de sécurité*, S/2015/797 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 16 octobre 2015), p. 23.

⁴⁴ Fahey, Daniel, « Congo's "Mr X": the Man who Fooled the UN », *World Policy Journal*, 33:2 (2016), pp. 91-100, p. 98.

discours des autorités congolaises et de la MONUSCO sur la menace terroriste islamiste qui pèse sur la RDC.

Ainsi, si l'ADF fut créée par un noyau dur de musulmans radicaux, membres de la secte Tabligh, et si la majorité des combattants qui la composent sont de confession musulmane, le groupe ne semble pas être dans une logique d'expansion idéologique d'un islam radical, et encore moins dans une démarche de recrutement de candidats au djihad. Gérard Prunier avait, dès 1999, qualifié l'ADF d'« islamistes sociaux », arguant que « ces islamistes-là, [ne sont] souvent même pas musulmans au départ ». ⁴⁵ Bien que les activités de l'ADF présentent un facteur d'insécurité majeur pour les populations de l'est du pays, l'ADF ne se situe pas dans la mouvance du terrorisme islamiste et ne participe pas à la « djihadosphère ». Aucune information ne permet, à ce jour, de confirmer que celle-ci aurait des liens financiers et opérationnels avec les réseaux terroristes internationaux. Selon de nombreux observateurs, jouer la carte du radicalisme islamique lui a plutôt permis de recruter des combattants et d'obtenir des soutiens financiers conséquents en provenance des pays musulmans, comme le Soudan. ⁴⁶

4. L'ADF : rébellion ougandaise, membre du djihad international, ou groupe armé local ?

En 1999, l'armée ougandaise lança l'opération *Mountain Sweep* destinée à déloger les combattants ADF du massif du Ruwenzori et de leurs campements au-delà de la frontière ougando-congolaise. Suite au retrait des troupes ougandaises de RDC en 2003, le groupe s'est replié sur ses bases congolaises et a tenté de se réorganiser en recrutant principalement au sein de la population congolaise. Selon un rapport de la Banque Mondiale, près de 60% des combattants actuels de l'ADF seraient congolais, principalement issus de l'ethnie Nande, non seulement en raison de la géolocalisation du groupe, mais aussi en raison des affinités entre l'ethnie Nande et les Bakonjo ougandais. ⁴⁷ L'ADF, bien que fort diminuée, s'est donc progressivement ancrée du côté congolais du massif du Rwenzori où elle est devenue l'une des principales sources d'instabilité chronique que connaît la région. Si les opérations conjointes conduites par les FARDC et la MONUC puis la MONUSCO contre l'ADF depuis 2005 ont permis de démanteler les camps de Bundiguya, Mwalika et Chuchubo et ont poussé les combattants à se disperser dans des régions plus isolées, ce faisant, elles ont en revanche contribué à accroître l'insécurité des populations rurales de la région, qui ont été prises dans un étau entre, d'une part le repli des ADF et leurs représailles contre les villageois, et, d'autre part, les punitions des FARDC contre ceux suspectés d'avoir collaboré avec l'ennemi. ⁴⁸ Les opérations ayant largement perturbé les réseaux d'approvisionnement et de distribution de l'ADF, les attaques contre les villageois et contre les FARDC ont ainsi augmenté de manière significative. ⁴⁹

⁴⁵ Prunier, Gérard, « L'Ouganda et les guerres congolaises », *Politique africaine*, 1999/3 N°75, p. 46.

⁴⁶ Voir: Hovil, Lucy et Werker, Eric, *op. cit.*, p. 10; Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, pp. 162, 166-167.

⁴⁷ Romkema, Hans, *op. cit.*, p. 67.

⁴⁸ Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, pp. 164-165

⁴⁹ *Ibidem*.

Selon Christoph Vogel et Jason Stearns, la longue présence de l'ADF au Congo a donc conduit le groupe à s'inscrire davantage dans les dynamiques de violences locales, plutôt que de poursuivre son ambition de renverser le gouvernement ougandais.⁵⁰ Plusieurs observateurs arguent effectivement que les combattants de l'ADF « sont plus intéressés par la protection de leur intérêts commerciaux en RDC que par la réalisation de leurs objectifs politiques en Ouganda ». ⁵¹ Parallèlement, Scorgie relève que l'agenda politique de l'ADF a perdu en importance au fil des années, si l'on tient compte des demandes formulées par d'anciens combattants lors de la négociation de leur retour en Ouganda, dans lesquelles les membres de l'ADF paraissent davantage préoccupés de s'assurer des bénéfices socio-économiques plutôt que d'avancer des demandes politiques.⁵² Leurs motivations et leurs activités semblent donc, tout comme celle des premiers musulmans arrivés sur le territoire congolais, de nature économique et commerciale et dirigées vers la protection de la survie du groupe, plutôt que confessionnelle ou révolutionnaire.

Des rapports plus récents rédigés par le groupe d'expert des Nations unies confirment, en effet, qu'un grand nombre d'attaques attribuées à l'ADF seraient en réalité perpétrées dans le but de mettre la main sur des ressources alimentaires et médicinales.⁵³ Ceux-ci se seraient « intégrés dans la société : ils faisaient des affaires, ils ont marié leurs filles et fils, ils ont épousé des autochtones ». ⁵⁴ Ils gèreraient les forêts et les parcs de la région, et auraient fait main basse sur le commerce du bois, du cacao, et du café. Par ailleurs, ils font état d'attaques et d'enlèvement de populations accusées de ne pas avoir respecté les arrangements commerciaux, en particulier dans les secteurs d'exploitation et d'exportation du timbre, du bois, dans lesquels l'ADF fait affaires.⁵⁵ La protection des intérêts économiques et la protection du groupe contre les FARDC sont identifiées, par le groupe d'expert, comme les principaux facteurs du recours à la violence par l'ADF, relevant que ceux-ci s'en prennent aux civils soupçonnés d'avoir coopéré avec les autorités congolaises, ainsi qu'aux FARDC.⁵⁶ Une position confirmée dans une lettre de l'ADF à l'attention des FARDC et de la MONUSCO, intitulée « Arrêtez la provocation », et demandant aux FARDC et à la MONUSCO de les « laisser seuls en paix » et de les laisser « vénérer leur créateur, le vrai MAÎTRE de l'univers ». ⁵⁷ Les auteurs de cette lettre suggèrent que c'est en raison de leur religion que les membres de l'ADF sont persécutés par les autorités congolaises, et plutôt que de vouloir élargir le territoire qu'ils contrôlent, y imposer la charia et s'en prendre aux populations, ceux-ci semblent plutôt revendiquer une existence autonome et isolée, menaçant

⁵⁰ Stearns, Jason K. et Vogel, Christoph, *Cartographie des groupes armés dans l'est du Congo* (New York : Groupe d'Etudes sur le Congo, Décembre 2015), p. 6.

⁵¹ Romkema, Hans, *op. cit.*, p. 8.

⁵² Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, p. 162.

⁵³ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 23 décembre 2016, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2016/1102 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 28 décembre 2016), p. 20. Ci-après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2016/1102.

⁵⁴ Kibangula, Trésor, « RDC – Capitaine Mak Hazukay : 'Ceux qui tuent à Beni agissent de connivence avec des autochtones' », *Jeune Afrique*, 10 mars 2017. Consulté le 7 août 2017 au lien suivant : <http://www.jeuneafrique.com/411775/politique/rdc-capitaine-mak-hazukay-tuent-a-beni-agissent-de-connivence-autochtones/>.

⁵⁵ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2012/348, *op. cit.*, p. 7.

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 59.

les FARDC de représailles s'ils tentent de les en empêcher. Si l'usage de la violence est sans aucun doute un attribut du groupe, celui-ci ne relèverait donc pas du djihad mené contre les infidèles mais bien davantage de la protection de ses propres intérêts.

Ainsi, un certain nombre de voix se lèvent, pour remettre en question le discours officiel qui associe l'ADF à la mouvance islamiste, l'accusant d'être à l'origine des récents massacres dans le territoire de Beni, présumés être de nature islamiste. Les experts de l'ONU, puis la MONUSCO, ont récemment modulé leur vision de l'ADF comme étant un groupe islamiste faisant partie d'un plus large réseau d'organisations djihadistes africaines. « Il semblerait que les déclarations faites au sujet des activités et des capacités des ADF soient de moins en moins fondées sur des informations fiables ou des analyses cohérentes »,⁵⁸ concluait le groupe d'experts de l'ONU dès juin 2014, attirant l'attention sur le fait qu'« aucune analyse critique et indépendante des activités des ADF et des causes de la violence » n'a été faite.⁵⁹ Suite au démantèlement du principal camp ADF de Madina, le groupe d'expert des Nations unies juge plutôt que « l'image générale des ADF qui se dégage [...] est celle d'un État islamique et multilingue au sein de l'État qui, [...] cherche davantage à préserver son existence qu'à étendre son pouvoir au-delà d'une zone géographique relativement limitée ». ⁶⁰

Jean Batory et Thierry Vircoulon attirent également l'attention sur le fait que, contrairement à la pratique des groupes djihadistes reconnus (Shebabs, Boko Haram, AQMI, État Islamique, etc.), les assassinats qui ont lieu à Béni ne sont tout simplement pas revendiqués. L'ADF ne procède, en effet, à aucune campagne médiatique ou de communication, que ce soit à des fins de recrutement ou dans une volonté de véhiculer une conception salafiste de l'Islam.⁶¹

Selon le groupe d'expert, la promotion d'un agenda politique islamiste n'est donc pas au cœur des agissements de l'ADF. En 2014, et suite au démantèlement de la majorité des camps ADF dans le cadre de l'opération *Sukola I*, les experts onusiens reviennent en effet sur leur position concernant les liens présumés entre l'ADF, les Shebabs et Al-Qaïda, déclarant:

Le Groupe d'experts a découvert qu'en 2013, des étrangers arabophones avaient mené des activités de formation et des opérations militaires avec l'ADF. Toutefois, il n'a pas pu établir clairement leur nationalité ou l'organisation à laquelle ils appartiennent. Au moment de la rédaction du présent rapport, il ne disposait d'aucun élément prouvant l'existence de liens entre l'ADF et les Chabab ou Al-Qaïda.⁶²

Par ailleurs, l'ADF, fortement amoindrie et dispersée par l'opération des FARDC, n'aurait pas, selon de nombreux observateurs, été en mesure de perpétrer les multiples attaques qui lui ont été attribuées, sans soutiens locaux.

⁵⁸ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 19 juin 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo*, S/2014/428 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 25 juin 2014), p. 13. Ci-après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2014/428.

⁵⁹ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2015/19, *op. cit.*, p. 13.

⁶⁰ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2014/428, *op. cit.*, p. 12.

⁶¹ Morice, Florence, « Les AFD une menace extrêmement utile pour la RDC et l'Ouganda », *RFI*, 11 février 2017. Consulté le 31 mai 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/emission/20170211-rdc-ouganda-ifri-vircoulon-batory-AFD-terrorisme-violence-ong-monusco-onu-defense>.

⁶² Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2014/42, *op. cit.*, p. 8.

L'opposition politique congolaise, considère, de manière générale, que les principaux responsables de l'insécurité qui sévit à l'est du pays sont les membres du gouvernement du président Kabila.⁶³ En effet, l'incapacité des FARDC et de la MONUSCO à protéger les civils exposés aux violences commises par les groupes armés, au-delà d'avoir durablement détérioré la confiance de la population dans ces deux institutions, fait peser le doute sur l'intégrité de ces dernières et sur le rôle que celle-ci joueraient dans la déstabilisation de l'est du pays. En particulier, les officiers supérieurs des FARDC ne sont pas exempts des soupçons qui pèsent sur l'armée congolaise : ils pourraient même en être les principaux acteurs, cherchant à tirer bénéfice de l'insécurité ambiante pour prospérer grâce aux trafics transfrontaliers illégaux, dans une région qui regorge de ressources naturelles, dont le contrôle est devenu l'un des principaux enjeux des conflits. Le groupe d'expert a en effet corroboré des informations portant à croire que des officiers FARDC étaient activement impliqués dans le commerce de bois, et « est d'avis que [cela] a contribué à l'inefficacité de la réponse militaire des FARDC aux menaces contre la sécurité dans le territoire de Beni ». ⁶⁴ Dans son rapport de 2016, celui-ci en vient à conclure :

De nombreux individus, y compris au sein du Gouvernement de la République démocratique du Congo, soutiennent encore que les ADF ont des liens avec des groupes terroristes étrangers et qu'ils massacrent des civils dans le cadre de leur nouvelle stratégie. Il n'existe aucune preuve de cette allégation (voir S/2015/19, par. 7, et S/2015/797, par. 21). Bien que des groupes armés et des milices locales aient participé aux tueries, il est désormais évident que des officiers des FARDC ont été impliqués dans des opérations de recrutement et d'approvisionnement pour les groupes armés responsables de ces massacres.⁶⁵

Qui plus est, il a à présent été démontré que certains officiers des FARDC ont contribué de façon « plus directe » à l'insécurité, certains ayant fourni du soutien matériel aux groupes responsables des meurtres.⁶⁶ Ces accusations remontent jusqu'au général Mundos, commandant du secteur opérationnel des FARDC dans le grand Nord, qui reprit le commandement de l'Opération *Sukola I* fin août 2014, suite au décès du général Bahuma.⁶⁷ C'est, en effet, deux mois après son arrivée à la tête de l'opération que les massacres de Beni commencèrent, et celui-ci aurait, selon certaines sources, équipé le groupe en armes, munitions et uniformes des FARDC et donné l'ordre de tuer des civils.⁶⁸ De plus, il est à noter qu'aucune personne soupçonnée d'être auteur direct des meurtres n'a été arrêtée ou renvoyée devant le procureur militaire, faisant peser le doute non seulement sur l'engagement

⁶³ RFI, « RDC : les rebelles ADF liés au terrorisme islamiste, selon le gouvernement », *op. cit.*

⁶⁴ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 16 octobre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts reconduit par la résolution 2198 (2015) du Conseil de sécurité, S/2015/797* (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 16 octobre 2015), p. 15.

⁶⁵ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 23 mai 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2016/466* (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 23 mai 2016), p. 47. Ci-après : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2016/466.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 45.

⁶⁷ Groupe d'Études sur le Congo, *Qui sont les tueurs de Beni ?*, *op. cit.*, p. 12.

⁶⁸ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2016/466, *op. cit.*, p. 45. Note : le groupe d'expert a confronté le Général Mundos sur ces accusations, qu'il a réfutées en bloc, insistant sur le fait que les ADF étaient un groupe armé djihadiste responsable de meurtres de civils dans le territoire de Beni.

des FARDC dans la lutte contre l'ADF, mais également sur la volonté des autorités militaires de traduire les personnes capturées en justice. Au contraire, les quelques individus soupçonnés d'avoir participé aux tueries et qui ont été arrêtés par les FARDC auraient été libérés par les FARDC mêmes.⁶⁹ La connivence entre les FARDC et l'ADF (qui leur vaut parfois le sobriquet de « ADF-FARDC »⁷⁰) mais aussi entre les FARDC et d'autres groupes armés de la région, de manière plus générale, remet ainsi en question la responsabilité attribuée aux seuls combattants ADF dans les massacres qui se produisent à Beni et continue de ternir l'image des forces armées congolaises. De ce fait, il fait peser le doute sur l'existence d'une empreinte et d'une menace islamiste dans le pays. Plutôt, les liens entre l'ADF et les cercles de pouvoir congolais, y compris les FARDC, portent à croire que l'ADF est bien plus une actrice intégrante des dynamiques de conflit régional qu'un maillon de la chaîne djihadiste transnationale ou qu'une simple externalisation d'un conflit politique localisé, en Ouganda.

Enfin, les attaques dont le prétendu caractère djihadiste fait aujourd'hui rapport, en raison de leur mode opératoire et des cibles auxquelles elles s'attaquent (femmes, enfants, lieux de culte) ne sont pas simplement le fait de groupes islamistes. De telles attaques ont été de nombreuses fois commises par les différentes vagues de rébellions et d'invasions que la région a connu depuis la fin des années 90,⁷¹ et qui connaît une instabilité chronique due aux activités de groupes armés depuis la période de l'indépendance. Par ailleurs, la grande majorité des sites d'informations qui relaient ce discours sont des sites de protection de la communauté chrétienne, qui ne citent aucune source et ne donnent aucune référence aux événements dont ils font état. Ces sites arguent que l'ADF agirait également sous le nom de « Défense Musulmane Internationale », et s'en prendrait en particulier aux chrétiens.⁷² Le recours à des attaques répétées contre la population, et la participation aux principales activités économiques de la région, feraient partie, selon eux, d'une stratégie visant à dépeupler l'est de la RDC de ses populations chrétiennes afin de les réoccuper par un fondamentalisme islamique religieux.⁷³ Une telle crainte avait conduit l'Assemblée Provinciale des Evêques Catholiques de Bukavu, en mai 2015, à dénoncer collectivement la menace djihadiste pesant sur la région.⁷⁴ Malgré tout, l'on peut remarquer, par exemple, que la violence liée à la rébellion des Kamwina Nsapu dans les Kasais depuis août 2016, a également touché les lieux de culte et des dignitaires religieux de diverses origines. Celle-ci a

⁶⁹ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2016/466, *op. cit.*, p. 45.

⁷⁰ Musavuli, Boniface, « RD Congo – massacres: qui sont les tueurs de Beni? », *AgoraVox*, 16 août 2016. Consulté de 25 août 2017 au lien suivant : <https://www.agoravox.fr/actualites/international/article/rd-congo-massacres-qui-sont-les-183706>.

⁷¹ Stearns, Jason, *Dancing in the Glory of Monsters: The Collapse of the Congo and the Great War of Africa* (New York: PublicAffairs, March 2012).

⁷² Les sites qui relaient ces informations sont : l'Observatoire de la Christianophobie, et l'Agencia Fides (Information service of the Pontifical Mission Societies since 1927).

⁷³ Auteur inconnu, « Africa/DR Congo – The Bishops denounce : 'In eastern Congo three basic training camps for jihadists; but the UN observes without intervening' », *Agencia Fides*. Consulté le 27 mai 2017 au lien suivant : [http://www.fides.org/en/news/37887-AFRICA_DR_CONGO_The_Bishops_denounce_In_eastern_Congo_three_basic_training_camps_for_jihadists_but_the_UN_observes_without_intervening#.WS6-k2wfiW](http://www.fides.org/en/news/37887-<u>AFRICA_DR_CONGO_The_Bishops_denounce_In_eastern_Congo_three_basic_training_camps_for_jihadists_but_the_UN_observes_without_intervening#.WS6-k2wfiW</u>).

⁷⁴ Auteur inconnu, « Le cri des évêques du Kivu pour le respect absolu de la vie », *Radio Vaticana*, 23 mai 2015. Consulté le 19 juillet 2017 au lien suivant : http://fr.radiovaticana.va/news/2015/05/23/le_cri_des_%C3%A9v%C3%AAsques_du_kivu_pour_le_respect_absolu_de_la_vie/1146335.

déjà fait 3,000 victimes et causé le déplacement de 1,4 millions de personnes à l'intérieur du pays. Les violences ont aussi pris pour cible de nombreux bâtiments de l'Église catholique, annonçant le nonce apostolique, Msgr Luis Mariano Montemayor lors de sa visite au Kasai,⁷⁵ sans pour autant que les responsables de ces attaques soient qualifiés de terroristes islamistes. Si la forme et les cibles de la violence sont similaires à Béni et au Kasai, la menace islamiste n'est cette fois pas invoquée.

Ainsi, les massacres de la région de Béni, plutôt que d'être la manifestation d'un militantisme islamiste par la voie du terrorisme, se greffent plutôt sur des conflits politiques, économiques et intercommunautaires existants dans la région. Ceux-ci portent généralement sur les opportunités économiques, sur la propriété et l'exploitation des terres arables, ainsi que sur la représentation disproportionnée des différentes communautés dans les administrations locales et les assemblées provinciales et nationale.⁷⁶ De manière plus générale, nous avons montré qu'il est impossible de dissocier les activités de l'ADF des dynamiques régionales qui sont à l'œuvre à la frontière entre la RDC, l'Ouganda et le Soudan (aujourd'hui, le Soudan du Sud).⁷⁷ Les accusations ougandaises et congolaises consistant à dire que l'ADF se serait muée, d'un groupe d'opposition ougandais en un groupe terroriste islamiste ayant pour objectif d'établir un califat régi par la charia en Afrique centrale, si elles ne peuvent simplement être ignorées, doivent être appréhendées dans le contexte régional d'hostilité entre les différents pays, l'Ouganda, le Soudan, et la RDC ayant, à diverses périodes de l'histoire récente, eu recours à des forces « proxy » (par procuration) pour se déstabiliser mutuellement.⁷⁸

5. La menace islamiste en RDC, un mythe au service de quels intérêts ?

Présente sur le territoire congolais depuis plus de 20 ans, l'ADF n'est plus parvenue à mener d'opérations d'envergure en Ouganda depuis le tournant des années 2000. Dès lors, pourquoi les autorités ougandaises s'obstinent-elles à voir dans l'ADF une menace imminente ? Et dans quelle mesure l'ADF représente-t-elle une réelle menace pour Kinshasa ?

Dès la deuxième moitié des années 1990, diverses interprétations de la volonté de l'Ouganda de s'impliquer dans les conflits qui se déroulent au Congo furent développées.⁷⁹ Une première lecture considère que les incursions ougandaises s'expliquent par le risque

⁷⁵ Auteur inconnu, « RDC : recensement dans le Kasai, fragile espoir de paix et d'élections », *Jeune Afrique*, 15 septembre 2017. Consulté le 18 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.jeuneafrique.com/depeches/475002/politique/rdc-recensement-dans-le-kasai-fragile-espoir-de-paix-et-delections/>.

⁷⁶ Groupe d'Études sur le Congo, *Qui sont les tueurs de Beni ?*, *op. cit.*, p. 10.

⁷⁸ L'Ouganda a longtemps soutenu le SPLA dans sa lutte armée contre le régime de Khartoum. Museveni aurait, par ailleurs, été un proche de John Garang lors de ses années étudiantes à l'université de Dar-es-Salaam dans les années 60. À l'opposé, le soutien du Soudan à l'ADF et à l'Armée de Résistance du Seigneur est perçu comme une réponse à cette ingérence ougandaise dans les affaires soudanaises. De manière similaire, le Zaïre a également soutenu les ADF afin de déstabiliser l'alliance Ougando-Rwandaise à l'est du pays. Voir : Prunier, Gérard, « L'Ouganda et les guerres congolaises », *op. cit.*, pp. 43-59.

⁷⁹ Ces différentes interprétations de l'activisme ougandais en RDC sont exposées dans l'article suivant : Prunier, Gérard, « L'Ouganda et les guerres congolaises », *op. cit.*, pp. 43-59.

d'externalisation de l'instabilité sécuritaire qui règne dans l'est de la RDC vers l'Ouganda. Une seconde interprétation consiste à soutenir que l'Ouganda se serait impliqué en RDC afin de soutenir son voisin et allié rwandais, menacé par un retour offensif des Interahamwe de leur exil congolais à la fin des années 1990.⁸⁰ Néanmoins, les motivations réelles de l'interventionnisme ougandais sont bien plus complexes.

Tout d'abord, comme le relève Gérard Prunier, l'opposition idéologique radicale de Museveni au Maréchal Mobutu et à son régime fut, historiquement, un premier facteur de motivation. Au-delà de cet aspect idéologique, l'accueil de groupes armés ougandais fuyant la prise de pouvoir de Museveni après 1986, par Mobutu Sese Seko, a fourni à l'Ouganda des raisons d'ordre sécuritaire de s'immiscer dans les conflits armés congolais, dans un contexte plus englobant de tentatives de déstabilisation mutuelle. La collaboration soudano-congolaise qui s'est opposée à la coalition rwando-ougandaise à travers le soutien de groupes armés actifs à la frontière nord-est du Congo, entre la RDC, le Soudan, l'Ouganda et le Rwanda ont, de part et d'autre, fourni des arguments justifiant l'intervention de chacun des acteurs au-delà de ses frontières nationales. Ce faisant, elles ont empêtré la région dans une dynamique de conflit régional inextricable. Enfin, la richesse de l'est congolais et la possibilité d'élargissement du commerce et des entreprises ougandaises continue d'être, aux yeux du Président Museveni, une opportunité de développement économique inestimable dans sa vision déterministe et marxiste de l'histoire. Par la suite, la consolidation du soutien Ougando-Rwandais à la rébellion de l'AFDL de Laurent-Désiré Kabila fut motivée par le désir profond de Museveni de mettre fin au régime de Mobutu, pour les raisons déjà expliquées précédemment. Museveni espérait contribuer à façonner le nouveau régime de Kinshasa, et à faire de son voisin un allié contre son ennemi principal, le Soudan.⁸¹ Malgré cela, dès 1998, la contradiction fondamentale entre le discours ougandais, justifiant son interventionnisme en RDC par la volonté d'assurer la sécurité de sa frontière occidentale face à la menace de l'ADF, et la réalité du déploiement des troupes ougandaises à 1000km de la frontière, dans la région de Kisangani, est révélatrice des intentions cachées de l'exécutif ougandais.⁸² Dans ce contexte, les initiatives économiques privées des officiers de l'armée ougandaise ont contribué à faire de l'Ouganda une plaque tournante du trafic de biens, essence, bois, or et diamants.

Si ces objectifs ne furent jamais pleinement assumés par le gouvernement de Kampala, certains des objectifs actuels ne le sont pas non plus. La menace de l'ADF alimentée par l'Ouganda, et ses prétendus liens avec le djihadisme international, servent en effet à des fins politiques internes aussi bien en Ouganda qu'en RDC. Exagéré ou instrumentalisé, cet argument est, en effet, politiquement utile, puisque en liant les activités de l'ADF à l'est de la RDC aux réseaux terroristes actifs en Afrique de l'Est, voire dans le Sahel ou au Proche-Orient, la menace sécuritaire est ainsi régionalisée, si pas internationalisée, et permet d'invoquer une coopération des pays voisins, mais surtout, des États-Unis, qui ont fait de la lutte contre le terrorisme l'axe central de leur politique extérieure depuis près de deux décennies. Cette narrative aurait permis au régime de Yoweri Museveni de continuer de bénéficier de soutiens financier et militaire américains dans le

⁸⁰ Voir les déclarations officielles récentes de Yoweri Museveni : Auteur inconnu, « RDC : Yoweri Museveni explique pourquoi il a participé à la chute de Mobutu », *RFI Afrique*, 22 mai 2017. Consulté le 27 mai 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20170522-rdc-yoweri-museveni-explique-pourquoi-il-participe-chute-mobutu>; Prunier, Gérard, « L'Ouganda et les guerres congolaises », *op. cit.*, pp. 43-59.

⁸¹ Prunier, Gérard, « L'Ouganda et les guerres congolaises », *op. cit.*, pp. 48-51.

⁸² *Ibidem.*, p. 54.

cadre de la « guerre contre le terrorisme », mais aussi de conserver un alibi lui permettant d'intervenir au-delà de ses frontières, en RDC.⁸³ L'Ouganda a en effet été le principal bénéficiaire des 100 millions de dollars alloués par le gouvernement américain au Partenariat Est-Africain de Lutte contre le Terrorisme (PREACT).⁸⁴ De son côté, Aubin Minaku, Président de l'Assemblée Nationale congolaise, affirmait effectivement, « nous avons aussi souhaité que les pays de la région puissent soutenir l'Est du Congo. Le premier des soutiens, c'est d'abord la prise de conscience que la menace ne pèse pas que sur le Congo, mais c'est une menace qui pèse sur toute la région. [...] La lutte contre le terrorisme, c'est une lutte structurelle ». ⁸⁵ Ainsi, l'invocation d'une menace islamiste, dont les principaux acteurs seraient étroitement liés aux combattants islamistes somaliens, est donc particulièrement commode en ce que, en présentant la région des Grands Lacs comme une base arrière du djihadisme international, elle entend susciter un soutien régional ou international dans le cadre de la guerre globale contre le terrorisme.

L'histoire de l'ADF dans la République démocratique du Congo s'inscrit dans une longue relation de soutien continu entrecoupé de périodes de répression avec les gouvernements successifs de Kinshasa. Le régime du Maréchal Mobutu et les forces armées zaïroises avaient, dans un premier temps, favorablement accueilli les combattants de la NALU lorsqu'ils s'étaient pour la première fois repliés en RDC. Suite à la formation de l'ADF/NALU, le soutien zaïrois s'est poursuivi dans la deuxième moitié des années 90, laissant le groupe s'installer dans le Nord-Kivu et veillant à ce que des équipements militaires, du renseignement et de la nourriture lui soient fournis.⁸⁶ Ce soutien s'explique par la volonté de Mobutu de déstabiliser l'alliance Ouganda-Rwandaise,⁸⁷ principal soutien de la rébellion armée de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, à l'est du pays. Au pic de ses activités, entre 1996 et 2001, les attaques de l'ADF ont fait quelques 1,000 victimes et 150,000 déplacés.⁸⁸ La chute de Mobutu et la prise de pouvoir par Laurent-Désiré Kabila, si elles ont privé l'ADF de ses sources d'approvisionnement et de soutien zaïroises, n'ont fait que renforcer sa campagne contre le gouvernement ougandais avec, cette fois, le soutien du gouvernement soudanais. En réponse à cette intensification de la violence, et profitant de la déstabilisation de tout le Congo.

Si le soutien de Laurent-Désiré Kabila, puis de Joseph Kabila ne s'affichent pas de manière aussi explicite, la situation de non-droit qu'ils ont laissé se créer dans l'est du pays s'est révélée particulièrement propice à l'exploitation, par l'ADF, des réseaux clandestins

⁸³ Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, p. 168.

⁸⁴ Voir: Scorgie-Porter, Lindsay, « Economic survival and borderland rebellion: the case of the allied democratic forces on the Uganda-Congo border », *The journal of the Middle East and Africa*, 6:2 (July 2015), 191-213, p. 196; U.S Department of State website, « FY 2013 Program and Budget Guide: Africa ». Consulté le 9 août 2017 au lien suivant : <https://www.state.gov/j/inl/rls/rpt/pbg/fy2013/206627.htm#Uganda>.

⁸⁵ RFI, « RDC : les rebelles AFD liés au terrorisme islamiste, selon le gouvernement », *op. cit.*

⁸⁶ Mulenga, Laura, « Death from the west », *Crusader*, Nov 26, 1996 **dans** Scorgie-Porter, Lindsay, « Economic survival and borderland rebellion: the case of the allied democratic forces on the Uganda-Congo border », *op. cit.*, p. 199.

⁸⁷ Titeca, Kristof et Fahey, Daniel, *op. cit.*, pp. 1192, 1198.

⁸⁸ Lancaster, P., *The Allied Democratic Front versus the Ugandan People's Defence Force, 1996-2001* (paper presented in Winnipeg, 2006) **dans** Romkema, Hans, *Opportunities and constraints for the disarmament and repatriation of foreign armed groups in the Democratic Republic of Congo: the case of the FDLR, FNL, and ADF/NALU*, *op. cit.*, p. 65.

transfrontaliers pour l'accès aux armes et à l'argent faciles issus du commerce transfrontalier, puis, plus tard, pour combattre certains des groupes armés qui pullulent dans la région. L'ADF a donc, à certaines périodes, été utilisée comme une force « proxy » pour occuper des territoires conquis par les FARDC, en particulier dans leur lutte contre le CNDP.⁸⁹ Dans le courant des années 2000, les attaques des FARDC contre l'ADF ont pu servir à des fins de politique interne, comme une volonté de Kinshasa d'asseoir son autorité sur les régions de l'est du pays,⁹⁰ mais aussi à des fins de politique régionale, afin de couper court à la volonté de Kampala de s'immiscer dans les affaires congolaises, après plus de 10 ans de présence dans l'est du pays. La relation de Kinshasa avec l'ADF est donc une relation fluctuante qui s'est détériorée en 2010, suite aux refus présumés de Kinshasa de répondre à certaines demandes ADF.

Par la suite, lorsque la coopération ne s'est plus montrée nécessaire, l'ADF a été traquée à plusieurs reprises par les FARDC, bien que sa présence dans l'est du pays ne représente pas de menace sécuritaire majeure pour la continuité du régime de Kinshasa. Les FARDC avaient, entre 2005 et 2014, appréhendé la présence de l'ADF dans l'est du pays comme étant tolérable, si pas pour les populations locales, du moins pour le gouvernement.⁹¹ Au moment où l'opération *Sukola I* fut lancée, en janvier 2014, l'ADF était réduite à quelques 1200 à 1500 combattants suite aux diverses opérations ougandaises et congolaises menées contre elle,⁹² puis à une succession de tentatives de démobilisation.⁹³ Dans les premiers mois, l'opération est parvenue à démanteler les principaux camps de l'ADF et à faire un certain nombre de victimes dans les rangs du groupe, tout en repoussant quelques 300 combattants dans les profondeurs de la chaîne du Rwenzori et en direction du Parc National du Virunga.⁹⁴ Toutefois, l'opération ne réussit pas à définitivement démanteler l'ADF.

Les massacres dits « de Beni », qui ont très rapidement été attribués à l'ADF, ont donc débuté bien après que l'ADF a subi un revirement violent avec le lancement de *Sukola I*. Malgré tout, il fut révélé que l'ADF n'était responsable que d'une partie des massacres, et qu'un large spectre d'acteurs locaux et nationaux était, finalement, impliqué dans les tueries, y compris d'anciens combattants ex-APC, M23, ainsi que des factions des FARDC. Selon le groupe d'experts, « En plus des commandants qui appartiennent strictement aux ADF, certains membres des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), des anciens du Rassemblement congolais pour la démocratie–Kisangani/Mouvement de libération (RDC–K/ML), ainsi que des membres des milices communautaires sont aussi intervenus dans les attaques contre la population civile. »⁹⁵ Ils ont par ailleurs rapporté qu'il existe une connivence entre l'ADF et les FARDC sensés les combattre, des officiers de l'armée ayant

⁸⁹ Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, p. 166.

⁹⁰ *Ibidem*.

⁹¹ Titeca, Kristof et Fahey, Daniel, *op. cit.*, p. 1199.

⁹² Ses chiffres montent à une fourchette de 1600 à 2500 membres de l'ADF si l'on tient compte des dépendants, femmes et enfants. Voir : Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2014/42, *op. cit.*, p. 21.

⁹³ Les programmes de démobilisation de l'ADF se sont, dans l'ensemble, soldés par un échec. Ils n'ont permis la démobilisation que d'un nombre très limité de combattants, et en particulier, de combattants recrutés de force par le groupe.

⁹⁴ En 2015, Jason Stearns et Christoph Vogel estimaient le nombre de combattants ADF à 300. Voir : Stearns, Jason K. et Vogel, Christoph), *op. cit.*, p. 6.

⁹⁵ Groupe d'Études sur le Congo, *Qui sont les tueurs de Beni ?*, *op. cit.*, p. 2.

parfois même dissuadé les unités FARDC d'intervenir pendant les massacres, quand ils n'y ont pas tout simplement participé.⁹⁶ De plus, les experts de l'ONU ont attiré l'attention sur le fait qu'aucun supposé membre de l'ADF arrêté lors des opérations FARDC n'a été traduit en justice, ce qui laisse pressentir une volonté de maintenir l'impunité, et de ce fait, l'instabilité dans la région.

Une accusation, comme nous l'avons mentionné, formulée par l'opposition congolaise, qui, outre l'intérêt politique évident, évoque les intérêts financiers liés au maintien de l'instabilité dans l'est du pays qui permet l'exploitation illégale des ressources naturelles dont la région regorge, et dont un certain nombre de personnalités de l'armée et du régime bénéficieraient.⁹⁷ Les opérations des FARDC dans cette partie du pays présentent, en effet, des avantages considérables, puisqu'elles permettent aux hommes en opération, et en particulier aux officiers, de mettre la main sur un certain nombre de ressources et de se tourner vers le commerce illégal transfrontalier. Les rapports du groupe d'experts de l'ONU cités précédemment indiquaient que des éléments de la 31^{ème} brigade, commandée par le Général Muhindo Akili Mundos, avaient été repérés sur des dragages de mines d'or sur la rivière Ituri.⁹⁸ Ceux-ci auraient été déployés afin de protéger les activités minières de la compagnie Kimia Mining, en parfaite violation du code Minier congolais et des réglementations militaires qui interdisent la présence de militaires FARDC sur les sites miniers.⁹⁹ De plus, la société Kimia Mining opère de manière illégale, et sa production d'or serait passée en contrebande en Ouganda et écoulée sur les marchés depuis Kampala,¹⁰⁰ en direction de Dubaï et du Golfe et des Emirats Arabes Unis. Par ailleurs, la population vivant dans des zones où les FARDC ont mené des opérations contre l'ADF, aurait témoigné qu'elles avaient été forcées de travailler pour et de nourrir les soldats FARDC.¹⁰¹ Si bien que certains observateurs vont jusqu'à soutenir que les congolais préfèrent parfois vivre sous l'autorité de l'ADF plutôt que d'être « protégés » par les FARDC.¹⁰²

Enfin, le maintien d'une situation d'instabilité à l'est du pays sert également un certain nombre d'intérêts politiques. L'histoire récente d'intégrations successives au sein des FARDC d'anciens belligérants, qui conservent des intérêts particuliers et des allégeances parallèles dans leurs régions d'origine dans lesquelles ils sont souvent renvoyés après avoir déposé les armes et intégré les FARDC, encourage de tels phénomènes. En parallèle, la menace terroriste sert d'alibi à la répression de l'opposition politique. Les services de renseignement congolais ont récemment procédé à l'arrestation de près de 200 personnes, pour la plupart, proches de l'opposition politique du Rassemblement congolais pour la démocratie/Mouvement de libération de Kisangani (RCD/K-ML) accusés de s'être faits complices de l'ADF et des tueries qui lui sont attribuées. Cinq chaînes de radio de Beni et Butembo, proches de différents partis d'opposition dont le RCD/KML et le Mouvement de

⁹⁶ *Ibidem.*

⁹⁷ Day, Adam, « The politics of Force in the Democratic Republic of the Congo », presentation at King's College London War Studies Department, 28 June 2017 (recorded event). Consulté le 12 septembre 2017 au lien suivant : <https://soundcloud.com/warstudies/politics-of-force>.

⁹⁸ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2016/1102, *op. cit.*, p. 15.

⁹⁹ *Ibidem.*

¹⁰⁰ *Ibidem.*, p. 16

¹⁰¹ Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, *op. cit.*, p. 169.

¹⁰² Scorgie, Lindsay, *op. cit.*, p. 87.

libération du Congo (MLC) ont été empêchées d'émettre.¹⁰³ Le dernier rapport du Groupe d'Étude sur le Congo, révèle, effectivement, que les massacres qui ont débuté au mois d'octobre, suite à la reprise du commandement de l'opération *Sukola I* par le général Mundos, ont, en partie, été perpétré par des réseaux pro-gouvernement des FARDC, et en particulier, par la 31^{ème} brigade.¹⁰⁴ Selon diverses sources approchées par les analystes, « le leadership de *Sukola I* était davantage déterminé à neutraliser l'opposition politique au gouvernement que de mettre fin à la violence ».¹⁰⁵

En effet, l'instrumentalisation de la violence de l'ADF ne sert pas uniquement à instiller la peur dans l'esprit des populations locales et à retarder le processus d'enregistrement des électeurs en raison de l'instabilité sécuritaire, mais offre également au gouvernement une marge dans la restriction de l'espace démocratique et des libertés civiles dans un contexte de processus électoral tendu. La présumée menace djihadiste fournit effectivement un instrument politique de taille : tant que l'instabilité dans les Kivus ainsi que dans les Kasai persiste, les élections ne peuvent être organisées. Au Kasai, par exemple, les bureaux d'enregistrement de la CENI ont été saccagés et le personnel menacé. Un total de 7 agents de la CENI ont été tués à travers le pays depuis le lancement de l'enrôlement. Par conséquent, l'insécurité retarde le processus d'enrôlement des électeurs, nécessaire à la tenue des élections, et tant que celui-ci ne sera pas bouclé dans l'ensemble des provinces du pays, des élections ne pourront être organisées.¹⁰⁶ Un point sur lequel la majorité et l'opposition s'entendent, le gouvernement ayant tout à gagner d'un ultime report des élections, et l'opposition ayant tout à perdre si les élections sont organisées sans la participation des Kasais, bastions de l'opposition et du leader historique Etienne Tshisekedi, et de l'Est. Toutefois, plus les élections sont retardées, plus le risque que la majorité trouve une ultime manœuvre légale pour permettre à Joseph Kabila de rester au pouvoir est grand, tandis que l'opposition (qui s'était montrée relativement unifiée en 2015) risque de finir par être réduite en miettes.

Bien qu'il soit fort difficile de remonter la chaîne de commandement afin de confirmer ou bien d'infirmer l'implication des autorités politiques nationales dans la protection de tels intérêts à l'est du pays, il semble peu probable que des officiers supérieurs de l'armée congolaise aient pu maintenir et alimenter une telle situation d'insécurité dans l'est congolais sans que Kinshasa ne soit du moins au courant.¹⁰⁷ L'affaire de « Mr. X », un prétendu ancien commandant de l'ADF qui, comme il a été démontré plus tard, était également lieutenant-colonel des FARDC et travaillait pour le Conseil national de sécurité est

¹⁰³ RFI, « RCD : que se passe-t-il à Beni ? », *RFI Afrique*, 21 novembre 2014. Consulté le 20 juin 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20141121-rdc-passe-beni-nord-kivu-kasindi-butembo-monusco>.

¹⁰⁴ Groupe d'Études sur le Congo, *Qui sont les tueurs de Beni ?*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁰⁵ *Ibidem*.

¹⁰⁶ Parlant de la crise du Kasai, Marc-André Lagrange parle du « désordre comme art de gouverner ». Il ajoute que « Si la localisation de cette crise est inédite, ses modalités sont au contraire très familières, écrit-il. Cette crise sécuritaire provoque une crise humanitaire dans une région oubliée mais importante du pays, et permet de justifier un report des élections présidentielles, et le maintien du président Kabila au pouvoir ». Voir : Benetti, Pierre. Entretien avec Marc-André Lagrange, « Au Kasai comme ailleurs en RDC, 'le désordre comme art de gouverner' de Joseph Kabila », *Le Monde*, 12 septembre 2017. Consulté le 27 septembre 2017 au lien suivant : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/09/12/au-kasai-comme-ailleurs-en-rdc-le-desordre-comme-art-de-gouverner-de-joseph-kabila_5184530_3212.html#5HqyszDHTYH5M5Pm.99.

¹⁰⁷ Congo Research Group, *Mass Killings in Beni Territory: Political Violence, Cover Ups, and Cooptation*, Investigative Report n°2 (New York: Congo Research group, September 2017), p. 13.

révélateur.¹⁰⁸ Celui-ci aurait activement participé aux massacres qui ont eu lieu à Béni, tantôt pour le compte de l'ADF, tantôt sous uniforme FARDC. S'il est difficile d'affirmer avec certitude la nature des motivations des officiers FARDC et des autorités congolaises, les constats faits par les analystes semblent converger pour, du moins, affirmer que la menace de l'ADF serait exagérée, et instrumentalisée. De manière plus générale, les tensions profondes au sein des FARDC entre les différents anciens groupes armés, a conduit à une politisation et une fragmentation extrêmes de l'armée. Une accusation récemment formulée de manière explicite par M. Kabund, secrétaire général du principal parti de l'opposition, l'UDPS, qui accuse le chef de l'Etat d'encourager le recours à la violence dans certaines parties du pays, principalement à l'Est et dans les Kasais et de pratiquer une « politique de la terre brûlée » afin de se maintenir au pouvoir.¹⁰⁹ Moïse Katumbi, le leader du G7¹¹⁰ actuellement en exil, dénonce également l' « inaction coupable des dirigeants » face aux massacres de Beni.¹¹¹

Quoiqu'il en soit, la survie de l'ADF s'inscrit dans un complexe régional où s'entremêlent intérêts géostratégiques et économiques et ne peut donc être réduite à un militantisme islamiste au cœur de l'Afrique centrale. Elle s'inscrit également dans une dynamique très particulière propre aux zones frontalières dont le développement défavorisé, les conditions économiques désavantageuses et l'ambiguïté ou la multiplicité des identités socio-politiques contribuent à la vulnérabilité des populations locales au bénéfice des activités des groupes armés transfrontaliers.¹¹²

6. L'ombre de l'axe Iran-Hezbollah en RDC

De leur côté, certains militants de la société civile et certains journalistes ou analystes,¹¹³ perçoivent dans les bonnes relations entretenues par le gouvernement de Kinshasa avec l'Iran, le spectre de la promotion d'un militantisme terroriste chiite par l'alliance chiite formée par l'Iran et le Hezbollah. Depuis la révolution de 1979, l'Iran est en effet perçu comme l'ennemi de la société occidentale, et son soutien à un groupe qualifié de terroriste comme le Hezbollah, alimente les discours sur la formation d'un « croissant chiite » relayés par Israël, l'Arabie Saoudite, et d'autres pays alliés des Etats-Unis et des pays

¹⁰⁸ Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2016/466, *op. cit.*, p. 47.

¹⁰⁹ AFP, « L'UDPS appelle à des actions 'coercitives' pour faire partir le président Kabila », *La Libre Afrique*, 17 août 2017. Consulté le 23 août 2017 au lien suivant : <https://afrique.lalibre.be/7410/crise-politique-en-rdc-ludps-appelle-a-des-actions-coercitives-pour-faire-partir-le-president-kabila/>.

¹¹⁰ Groupe de 7 partis frondeurs qui faisaient partie de la Majorité présidentielle issue de l'élection présidentielle et législative de 2011 et qui se sont auto-exclus de celle-ci en Avril 2015.

¹¹¹ RFI, « RDC : nouveau massacre de population civile à Beni », *RFI*, 14 août 2016. Consulté le 21 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20160814-rdc-nouveau-massacre-population-civile-etat-beni-afd-nalu-adf>.

¹¹² Scorgie, Lindsay, *op. cit.*, p. 85.

¹¹³ Voir : Wondo Omanyundu, Jean-Jacques, « Sur les traces du djihad islamique en RDC ? », *Défense et sécurité du Congo*, 16 juillet 2013. Consulté le 17 juillet 2017 au lien suivant : <http://desc-wondo.org/fr/dossier-special-sur-les-traces-du-djihad-islamique-en-rdc/>; Wondo Omanyundu, Jean-Jacques, « Les traces du djihad islamique en RDC – une menace pour le sommet de la Francophonie ? 1^{ère} partie », *Défense et sécurité du Congo*, juin 2012. Consulté le 13 juin 2017 au lien suivant : <http://www.congoforum.be/updocs/LES%20TRACES%20DU%20TERRORISME%20EN%20RDC.JJW-Juin.2012.%20I%C3%A8re%20Partie.pdf> ;

occidentaux, qui qualifient l’Iran de « fer de lance du terrorisme mondial ».¹¹⁴ Dans ce contexte, la présence de Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre Congolais, à l’inauguration du président Rouhani à Téhéran le 3 août 2017, serait le signe d’un rapprochement entre les deux pays et est vu d’un mauvais œil. De même, la promesse de l’ambassadeur de l’Iran au bureau exécutif de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises (COPEMECO) de renforcer la coopération économique avec la RDC dans les domaines de l’énergie et de l’agriculture met de l’eau au moulin de ceux qui voient dans l’intérêt iranien pour la RDC une concrétisation du programme nucléaire iranien et l’ombre du soutien à des réseaux terroristes étrangers.¹¹⁵ En effet, la mise en parallèle des stocks d’uranium dont dispose la RDC, et des besoins en uranium de l’Iran pour le développement de son programme nucléaire, complètent l’argumentation axée sur une mainmise de la république islamique sur le géant congolais.

Dans le même esprit, la présence d’une large communauté libanaise vivant au Congo donne lieu à l’accusation ciblant les libanais du Congo de soutenir financièrement le Hezbollah. Depuis la démonstration de l’implication de commerçants et d’entrepreneurs libanais dans le trafic « diamants contre armes » au profit de l’UNITA, dans lequel le Zaïre joua le rôle de plaque tournante,¹¹⁶ la diaspora libanaise est systématiquement associée au financement et à l’armement de groupes armés rebelles. Tout en écoulant les diamants produits dans des zones contrôlées par l’UNITA sur les marchés diamantaires internationaux, certains de ces hommes d’affaires libanais auraient financièrement soutenu le Hezbollah et le mouvement AMAL.¹¹⁷ Effectivement, des institutions bancaires de transaction développées par le réseau de Libanais du Congo ont proliféré dans les années 2000, alimentant ainsi les rumeurs sur l’implication des libanais du Congo dans le financement du Hezbollah par le blanchiment d’argent provenant de l’exploitation artisanale voire illégale des secteurs hautement stratégiques minier et diamantaire.¹¹⁸

Malgré tout, quand bien même l’entière vérité de ces allégations seraient confirmées, la collaboration entre les deux pays ne signifie en aucun cas que l’Iran serait en train de soutenir et d’armer des groupes rebelles islamistes en RDC contre le gouvernement d’un pays, supposé, allié. Par ailleurs, le terrorisme promu par l’Iran vise généralement des cibles

¹¹⁴ Voir : AFP, « L’Iran, ‘le fer de lance du terrorisme mondial’ selon le roi saoudien », *Le Point*, 21 mai 2017. Consulté le 18 septembre 2017 au lien suivant : http://www.lepoint.fr/monde/l-iran-fer-de-lance-du-terrorisme-mondial-selon-le-roi-saoudien-21-05-2017-2129189_24.php ; Rodier, Alain, « Comment l’Iran demeure le principal sponsor du terrorisme au monde », *Atlantico*, 20 juin 2016. Consulté le 19 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.atlantico.fr/decryptage/comment-iran-demeure-principal-sponsor-terrorisme-au-monde-alain-rodier-2724747.html>.

¹¹⁵ Voir : Copemeco info, « Réunion d’échange Ambassade de la République islamique d’Iran – COPEMECO », non daté. Consulté le 22 septembre 2017 au lien suivant : http://copemeco.net/copemeco_iran.html ; Thevision Media, « Vice-Premier Ministre Leonard She Okitundu : Les Liens Entre l’Iran et Le Congo Sont Les Mieux Placés », *Congoactu*, 5 août 2017. Consulté le 24 septembre 2017 au lien suivant : <https://congoactu.net/vice-premier-ministre-leonard-she-okitundu-liens-entre-liran-congo-mieux-places/>.

¹¹⁶ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Report of the Panel of Experts on Violations of Security Council Sanctions against UNITA* (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 28 février 2000). Consulté le 26 septembre 2017 au lien suivant : <https://www.globalpolicy.org/component/content/article/202/41606.html>.

¹¹⁷ Batory, Jean et Vircoulon, Thierry, *op. cit.*, pp. 18-20.

¹¹⁸ Berthemet, Tanguy, « Le Hezbollah s’ancre en Afrique », *Le Figaro*, 23 juin 2013. Consulté le 8 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2013/06/23/10001-20130623ARTFIG00205-le-hezbollah-s-ancre-en-afrique.php> ; Wondo Omanyundu, Jean-Jacques, « Les traces du djihad islamique en RDC – une menace pour le sommet de la Francophonie ? 1^{ère} partie », *op. cit.*, p. 46.

particulières, comme par exemple, les Etats-Unis, les postes diplomatiques et les ressortissants israéliens ou saoudiens, mais surtout, les dissidents iraniens. Quant aux accusations qui ciblent la communauté libanaise du Congo, si celles-ci étaient confirmées, elles feraient effectivement de la RDC un pays de financement du terrorisme du Hezbollah. Cela ne signifierait aucunement, cependant, que le Hezbollah ou d'autres groupes terroristes islamiques soutiendraient l'organisation d'attaques terroristes en RDC. Il s'agit en réalité d'un possible financement du Hezbollah, par des libanais qui se seraient enrichis au Congo, plutôt que du soutien de groupes armés congolais par le Hezbollah. Ces accusations semblent d'autant plus absurdes qu'elles sont en parfaite dissonance avec les accusations parallèles, souvent prononcées par les mêmes acteurs, qui identifient la menace islamiste en RDC comme provenant principalement d'Afrique de l'Est, étant liée aux Shebabs, d'obédience sunnite et de la mouvance salafiste wahhabite dont le but est d'imposer un état islamique par la voie du djihad. Au contraire, le rapprochement entre les deux pays semble plutôt s'opérer autour d'une position anti-hégémonique anti-occidentale que sur un rapprochement idéologique.

Comme le disait un coopérant français au sujet du Hezbollah: «La présence du Hezbollah en Afrique ne fait plus de doute pour personne. Il y gagne beaucoup d'argent. Mais de là à l'imaginer tenter de déstabiliser une zone, il y a un pas. En fait, cela ne serait pas vraiment dans son intérêt. Mais tout est possible.»¹¹⁹

Conclusions

L'expansion de l'empreinte de la religion islamique en RDC depuis le début des années 2000 et les relations fluctuantes que les autorités musulmanes congolaises entretiennent avec le pouvoir central, dans un contexte sécuritaire fragile et une conjoncture internationale focalisée sur la menace du terrorisme islamiste, a posé les conditions propices à la formulation d'une rhétorique axée sur une telle menace. Cette rhétorique s'est largement renforcée à la suite des attentats du 11 septembre et de la guerre globale contre le terrorisme qui s'en est suivie, et dans laquelle certains pays africains se trouvent en ligne de front. Malgré cela, le gouvernement congolais, la MONUC et les Nations unies, se sont, dans un premier temps, montrées réticentes à relayer le discours développé par l'Ouganda à cette période. Les attentats de Kampala du 11 juillet 2010, ont contribué à alimenter les rumeurs sur l'existence d'un militantisme islamique en Afrique centrale, et en RDC. Les services de renseignement ougandais ont, effectivement, maintenus qu'Al-Shabab avait collaboré avec l'ADF à l'organisation des attentats de Kampala. Un tel discours a par la suite fourni un cadre d'interprétation idéal, adapté à la soudaine apparition d'un groupe armé semant la terreur dans le territoire de Beni. Le gouvernement congolais s'est montré unanime pour rendre l'ADF responsable des massacres en série qui se produisent depuis 2014 dans l'est de la RDC, dans le Nord-Kivu, dans la région de Béni.

Le manque d'information et de compréhension quant à la nature, les intentions et les activités de l'ADF permettent à la fois d'accuser ses membres de faire partie de la mouvance terroriste islamique transnationale, de massacrer la population de Beni de manière indiscriminée, tout en semant le doute sur la part de responsabilité réelle et la motivation derrière de tels actes de violence. La perception de l'ADF véhiculée par le gouvernement

¹¹⁹ Berthemet, Tanguy, « Le Hezbollah s'ancre en Afrique », *op. cit.*

ougandais, comme celle d'un groupe islamiste lié au terrorisme international, a finalement contribué à façonner l'appréhension de l'ADF par le gouvernement congolais, et par conséquent, à influencer sur les réponses d'ordre politique et sécuritaire adoptées. Une telle méconnaissance du groupe a inévitablement conduit le gouvernement congolais et la MONUSCO à répondre à la menace présentée par l'ADF de manières qui se sont révélées être inefficaces, voire inappropriées.¹²⁰

Tantôt perçue comme une simple organisation criminelle, tantôt comme un mouvement islamiste associé à la secte Tabligh, ou encore comme un groupe d'opposants au gouvernement ougandais, la réalité de l'ADF se situe en fait à la croisée de ces divers chemins. La dichotomie omniprésente dans la perception et l'analyse des groupes armés, comme étant soit mus par un agenda politique ou confessionnel affirmé, soit par un mobil économique évident, manquent de mettre en évidence la complexité de leur existence.¹²¹ Entre autres, la focalisation sur le caractère islamique du groupe rebelle nuit à une bonne compréhension du problème. Pour commencer, l'ADF, comme il a été expliqué, est le fruit de la fusion entre un groupe armé de musulmans radicaux avec les restes de la rébellion indépendantiste laïque du Rwenzururu, qui se sont alliés sur un front commun d'opposition au régime de Kampala. Du fait de la mixité de cette alliance, ce n'est donc que certaines franges de l'ADF qui revendiquent un activisme politique islamique. Comme nous l'avons évoqué, le groupe, installé depuis plus de 20 ans dans le territoire de Beni, s'est incontestablement mélangé à la population locale, et est progressivement devenu un acteur économique et sécuritaire important de la région.

Au cours de la dernière décennie, la fragmentation et la prolifération des groupes armés à l'est de la RDC a largement nourri l'instabilité actuelle. Tandis qu'en 2008 les analystes comptaient une vingtaine de groupes armés, aujourd'hui l'on parle de plus de 70 groupes armés actifs dans la région. Les raisons de cette multiplication des groupes armés se trouvent dans une série de facteurs qui vont de l'échec des différents processus de démobilisations et de réintégration des groupes armés existants, à l'augmentation des tensions ethniques et à la formation de groupes d'auto-défense, en passant par l'échec des autorités étatiques à offrir des activités rémunératrices aux populations de la périphérie et la longue présence de groupes armés à la fois locaux, étrangers ou transfrontaliers dans la région.¹²² La politisation et l'instrumentalisation des groupes armés par les autorités locales ou nationales, voire par des officiers de l'armée,¹²³ a des conséquences dévastatrices car elle encourage, quand elle n'alimente pas, le recours à la violence, les conflits, et attise les rivalités ethniques, que les intentions et objectifs réels poursuivis par le groupe soient d'ordre politique, économique ou autres.

Si les groupes armés peuvent être instrumentalisés par l'État, cela indique en effet que ceux-ci ne représentent qu'un danger secondaire pour Kinshasa, bien qu'ils soient une source

¹²⁰ Scorgie, Lindsay, « The Allied Democratic Forces: Moving beyond the popular narratives », *Al Jazeera*, 17 July 2013. Consulté le 19 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2013/07/201372215812878743.html>.

¹²¹ Verweijen, Judith, « Shedding light on why mining companies in eastern Congo are under attack », *The Conversation*, 30 August 2017. Consulté le 11 septembre 2017 au lien suivant : https://theconversation.com/shedding-light-on-why-mining-companies-in-eastern-congo-are-under-attack-82922?lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad_flagship3_feed%3BmuxA4vLDR126mZbmTZGzhA%3D%3D

¹²² Day, Adam, *op. cit.*

¹²³ Voir : *Ibidem.* ; Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2016/466, *op. cit.*, page 42, 44-46.

d'insécurité majeure pour les populations des régions dans lesquelles ils sévissent.¹²⁴ Certains de ces groupes armés comme l'ADF et le FDLR, initialement dirigés contre les régimes de Kampala et de Kigali, semblent, après avoir passé plus de 20 ans en RDC, combattre aujourd'hui le régime de Kinshasa.¹²⁵ Leur taille et leurs moyens, ne leur permettent effectivement pas de mener des opérations au-delà de leurs frontières dans les territoires des pays qui les ont vu naître, et ceux-ci ont tendance à sanctuariser leur position dans le Congo et à protester contre la violation des droits qu'ils auraient négocié avec différents acteurs politiques et militaires congolais. Une analyse qui se trouve aux antipodes des discours de Kinshasa, qui, sous le couvert de l'insécurité causée, entre autres, par les activités de l'ADF au niveau local, dépeint la menace d'une expansion islamiste à l'ensemble du pays et de la région.

Aujourd'hui, l'islamophobie ambiante, soutenue par les officiels congolais, a pour conséquence que des groupes d'autodéfense chrétiens se sont formés, disant vouloir protéger les populations qui ne peuvent compter ni sur les autorités congolaises ni sur la MONUSCO pour le faire.¹²⁶ De cette manière, l'ADF qui, pendant de nombreuses années, ne représentait pas de préoccupation majeure pour le gouvernement congolais, ses combattants s'étant largement sédentarisés et liés aux populations locales au travers de liens commerciaux et de mariages, par exemple, sont devenus, en 2014, un enjeu sécuritaire de premier ordre. Les autorités gouvernementales et les officiers FARDC faisant systématiquement référence aux « rebelles ougandais islamistes » lorsqu'ils évoquent les tueries qui seraient commises par l'ADF. Les discours alimentant l'existence d'un militantisme islamique en Afrique Centrale, et en RDC en particulier, vont jusqu'à la remise en question des membres de la MONUSCO, accusant les contingents musulmans du Pakistan et d'Afrique de l'Ouest d'activement s'adonner à du prosélytisme et de développer des écoles coraniques prônant un islam radical.¹²⁷ Ceux-ci auraient ainsi largement contribué au financement et à la multiplication du nombre de mosquées dans les Kivus depuis plus de dix ans. De telles accusations, permettent à la fois de remettre en question l'intégrité et le rôle des membres musulmans de la MONUSCO, qui, en raison de leur religion, ne seraient pas enclins à défendre les congolais contre les attaques d'islamistes radicaux tels que l'ADF, tout en discréditant la mission de manière plus générale.

Qui plus est, l'incapacité des forces armées congolaises et de la MONUSCO à mettre fin aux activités de l'ADF à l'est de la RDC depuis plus de 20 ans, et la capacité de l'ADF de se renouveler et se reconstruire suite à chaque opération dont elle a été la cible, ne dresse pas un tableau optimiste pour l'avenir de la région. Le risque que l'ADF, se sentant menacée et persécutée, ne se radicalise davantage, et cherche à diversifier ses sources de soutien politique et matériel auprès de groupes terroristes islamiques est réel. Est tout aussi réel le risque que la persistance d'une rhétorique axée sur l'emprise présumée de militants islamistes étrangers n'exacerbe les tensions locales et ne conduise à la multiplication de groupes d'autodéfense contribuant à déstabiliser davantage la région. Les arrestations aléatoires effectuées par la police et les services de renseignement au sein de la communauté musulmane, mais aussi parmi les activistes de l'opposition anti-Kabila, suscitent des tensions. « La communauté musulmane est en colère, car elle est la victime [de cette situation] », selon

¹²⁴ Vogel, Christoph, « Carte : groupes armés et autres milices pullulent (encore) dans l'est de la RDC », *op. cit.*

¹²⁵ Stearns, Jason K. et Vogel, Christoph, *op. cit.*, p. 5.

¹²⁶ Morice, Florence, *op. cit.*

¹²⁷ Illia Djadi, *op. cit.*

Henri Ladyi, directeur du Centre de résolution des conflits de Béni.¹²⁸ Dans un contexte international focalisé sur le militantisme islamique et le terrorisme transnational, qui a vocation à n'épargner aucun pays, la crainte de certaines franges de la société, de voir une « franchise » locale de l'État islamique ou de Boko Haram se former en RDC est compréhensible, d'autant plus lorsqu'elle est alimentée par les autorités politiques du pays. Toutefois il est dangereux de véhiculer l'idée que l'existence d'un clivage religieux et même la formulation de croyances religieuses radicales se traduisent nécessairement par une action djihadiste violente. Si la prise en compte d'un tel risque est légitime, la rhétorique des autorités à cet égard se soit d'être limitée et mesurée, car celle-ci peut avoir (et a déjà) des conséquences préjudiciables sur la cohésion sociale interconfessionnelle, lorsqu'elle n'est pas tout simplement instrumentalisée par celles-ci. D'après les activistes de la société civile de la région de Beni, les tensions ethniques entre chrétiens et musulmans étaient très rares, voire inexistantes, auparavant.¹²⁹

Davantage que le risque d'une importation du terrorisme islamique au cœur de l'Afrique par la main invisible de l'Iran et du Hezbollah, ou bien par la cooptation de groupes armés musulmans présents dans la région (comme l'ADF) par des mouvements djihadistes tels qu'Al-Shabab ou l'État islamique, ce qui est à craindre dans l'est congolais, c'est l'exacerbation des conflits politiques et sociaux existants qui sont instrumentalisés et cristallisés autour des divisions religieuses et ethniques. La présence d'une communauté musulmane en expansion, d'une communauté libanaise prétendument proche du Hezbollah, l'intérêt avéré de l'Iran pour le Congo, la proximité géographique avec les réseaux islamistes internationaux tels que les Shebabs et leurs hybridations locales au Kenya, en Erythrée, en Ethiopie et en Tanzanie, et enfin, le *stimulus* créé par la porosité des frontières de la région et les enjeux économiques liés à l'exploitation des ressources naturelles sont autant de facteurs de vulnérabilité pour la région. Le risque que la RDC devienne une base arrière, voire une plaque tournante du terrorisme islamique international, les groupes terroristes de tous bords exploitants la porosité de ses frontières, la faiblesse des structures étatiques congolaises et la géographie du pays est réel. Néanmoins, ce n'est pas pour autant que ce terrorisme islamique menacerait la population et les autorités mêmes du pays, bien que ce soit une telle menace qui soit brandie par le discours des autorités locales. Il ne serait donc pas aujourd'hui en mesure de constituer une menace sécuritaire pour l'État congolais même.

Cette partie a tenté d'exposer la complexité profonde de la violence qui sévit à l'est du pays, et qui a été, trop facilement, attribuée au terrorisme islamiste. Elle a par la même occasion mis en évidence les risques que représente une focalisation extrême sur la qualification des violences comme émanant d'une menace islamiste régionalisée, tandis qu'il apparaît de plus en plus clairement, que la violence implique plusieurs acteurs aussi bien locaux, que nationaux et régionaux.

¹²⁸ IRIN, « Craintes de représailles à la suite d'attaques 'islamistes' dans l'est de la RDC », *Reliefweb*, 24 octobre 2013. Consulté le 17 septembre 2017 au lien suivant: <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/craintes-de-repr%C3%A9sailles-%C3%A0-la-suite-dattaques-%C2%AB-islamistes-%C2%BB-dans>.

¹²⁹ *Ibidem*.

Partie 2 – Le Burundi : une cible déclarée du terrorisme islamiste

Introduction

Le cas du Burundi diffère de celui de la République démocratique du Congo sous plusieurs aspects. Si le rôle et le statut de l'Islam dans les deux pays est similaire, c'est l'action de chacun des deux gouvernements vis-à-vis de la menace du terrorisme islamiste qui présente une fracture importante. Tandis qu'en République démocratique du Congo, la réponse des autorités de Kinshasa fut historiquement de tolérer, voire même de soutenir la présence d'un groupe armé présumé islamiste tel que l'ADF sur son territoire, le Burundi, de son côté, s'est engagé fermement dans la lutte contre les Shebabs au-delà de ses frontières, dans la Corne de l'Afrique. La localisation de la menace terroriste est donc différente en RDC et au Burundi ; si elle est locale en RDC, elle est externe au Burundi. Malgré tout, ces dernières années, la menace que représentent les Shebabs pour le Burundi s'est progressivement transformée en menace vis-à-vis du territoire national burundais, les Shebabs appelant explicitement à attaquer les pays contributeurs de troupes de l'AMISOM.

1. L'Islam au Burundi

De manière comparable à la RDC, l'Islam a toujours tenu une place marginalisée dans la vie politique et la société burundaise. Estimé ne réunir qu'entre 2 et 5% de la population, l'Islam ne représente qu'une petite minorité religieuse dans une société majoritairement catholique et animiste. L'Islam est arrivé au Burundi par la côte est de l'Afrique, et s'est notablement développé au Burundi sous l'ère des sultans de Zanzibar. La communauté musulmane burundaise est souvent présentée comme une communauté particulièrement pacifique, qui aurait contribué à l'essor d'une culture de la paix dans le pays.¹³⁰ En effet, les quartiers musulmans et swahilophones de Bujumbura, comme c'est le cas de Buyenzi, auraient donné refuge à de nombreux burundais fuyant les violences lors de la crise de 1993.¹³¹ Un rôle entériné dans le contexte de la crise qui frappe actuellement le pays ; les leaders de l'église chrétienne et musulmane du Burundi se sont unis pour lancer un appel à la paix et à la sécurité et ont dénoncé les pressions et les menaces qu'ils ont subies de la part des

¹³⁰ World Bulletin / News Desk, « Despite small numbers, Burundi Muslims still influential », *WorldBulletin*, 26 May 2015. Consulté le 22 septembre 2017 au lien suivant :

<http://www.worldbulletin.net/haberler/159752/despite-small-numbers-burundi-muslims-still-influential>.

¹³¹ Voir : Nkurunziza, Pierre, « Discours de son Excellence Monsieur le Président Pierre Nkurunziza à l'occasion de l'ouverture officielle de la Conférence Internationale sur la Civilisation et la Culture Islamique et le Rôle Omani dans les Etats des Grands Lacs », date inconnue. Consulté le 11 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.presidence.bi/spip.php?article5160>; Ndabashinze, Rénovat, « Burundi: l'assassinat du leader musulman Feruzi embrasse le quartier Buyenzi », *AA*, 27 mai 2015. Consulté le 3 octobre 2017 au lien suivant: <http://aa.com.tr/fr/politique/burundi-lassassinat-du-leader-musulman-feruzi-embrasse-le-quartier-buyenzi/42891>.

autorités.¹³² La Communauté Islamique du Burundi dirigée par Cheik Sadiki Kajandi, a, par ailleurs, récemment dénoncé les jeunes burundais qui auraient rejoint les rangs de l'État islamique (une dizaine).¹³³ Néanmoins, les autorités du pays alertent les citoyens contre la menace du terrorisme islamique, le Burundi y étant particulièrement exposé en raison de son engagement auprès de l'Union africaine dans la lutte contre les insurgés Shebabs en Somalie.

2. L'engagement du Burundi dans la lutte contre le terrorisme

Bien qu'ayant vu, pendant de nombreuses années, des missions de maintien de la paix être déployées sur son sol, le Burundi est devenu, depuis 2007, un contributeur de troupes important des missions de maintien de la paix de l'ONU, et en particulier de l'UA.¹³⁴ Le Burundi s'est donc transformé en État promoteur de stabilité dans des pays tiers, et en un modèle de reconstruction post-conflit et de réforme du secteur de la sécurité. L'armée burundaise a longtemps été présentée comme un modèle d'intégration, celle-ci étant parvenue à reconstituer un esprit de corps entre d'anciens ennemis. Depuis décembre 2007, le Burundi contribue aux forces de l'AMISOM à hauteur de quelques 5,500 hommes. Les soldats burundais combattent les insurgés somaliens des Shebabs aux côtés de l'Ouganda, du Kenya, de Djibouti et de l'Éthiopie et constituent la deuxième plus grande composante militaire des forces de l'AMISOM après l'Ouganda.¹³⁵

Le Burundi est également un membre du Partnership for Regional East Africa Counterterrorism (PRACT), un programme financé et mis en œuvre par les États-Unis destiné à renforcer les capacités et à approfondir la coopération entre les acteurs militaires, les forces de l'ordre et les autorités civiles d'Afrique de l'Est dans la lutte contre le terrorisme. Les domaines d'actions prioritaires sont : la réduction des capacités opérationnelles des réseaux terroristes ; développer un cadre d'État de droit pour contrer le terrorisme dans des pays partenaires ; augmenter la sécurité aux frontières ; lutter contre le financement du terrorisme ; réduire l'attractivité de la radicalisation et du recrutement à l'extrémisme violent.¹³⁶

Malgré ces divers engagements, la répression exercée par les forces de sécurité burundaises, et en particulier, par la Police Nationale Burundaise, sur les opposants au troisième mandat du président Nkurunziza a fortement endommagé les relations avec ses

¹³² Rédaction, « Grands Lacs – Burundi : Musulmans et chrétiens unis face aux pressions du gouvernement », *DKM-TV*, 8 avril 2016. Consulté le 11 juillet 2017 au lien suivant : <http://dkm-tv.com/2016/04/08/grands-lacs-burundi-musulmans-et-chretiens-unis-face-aux-pressions-du-gouvernement/>.

¹³³ Xinhua, « Burundi: les musulmans se désolidarisent des adeptes de l'Etat islamique », @RIB, 2 novembre 2016. Consulté le 12 juillet 2017 au lien suivant: http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=15740&Itemid=211.

¹³⁴ Actuellement, le Burundi déploie également 742 militaires au sein de la MINUSCA, et quelques experts au sein d'UNAMID (chiffres d'octobre 2017). Voir: United Nations Peacekeeping website, « Summary of Contributions to UN Peacekeeping by Country, Mission and Post », 31 October 2017. Consulté le 6 novembre 2017 au lien suivant : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/country_contributions.pdf.

¹³⁵ Site internet de l'AMISOM, «La composante Militaire ». Consulté le 11 octobre 2017 au lien suivant: <http://amisom-au.org/fr/mission-profile/military-component/>.

¹³⁶ U.S Department of State, « Country Report on Terrorism 2015: Africa Overview » (Chapter 2). Consulté le 12 octobre 2017 au lien suivant: <https://www.state.gov/j/ct/rls/crt/2015/257514.htm>.

partenaires et la communauté internationale, et avec les pays occidentaux en particulier. Les États-Unis ont ainsi décidé de suspendre les fonds étatsuniens prévus pour le Burundi dans le cadre de la coopération régionale Preact en 2015 et 2016. Le Département d'État américain indique aujourd'hui que le Burundi est un membre « inactif » du partenariat Preact.¹³⁷ La proposition de l'Union Européenne de payer les soldes des militaires burundais engagés dans l'AMISOM à travers l'Union africaine, plutôt qu'en passant par l'État burundais, lui a valu d'entrer en conflit ouvert avec Bujumbura.¹³⁸ Si une solution fut trouvée en janvier 2017, cet épisode de la crise burundaise qui culmina avec une menace de retrait des troupes burundaises de l'AMISOM, est révélateur de l'importance du facteur économique dans l'engagement des troupes burundaises dans la lutte contre le terrorisme en Corne de l'Afrique. Il en dit long sur la pression que peuvent exercer les pays contributeurs de troupes sur les donateurs internationaux, lorsqu'il s'agit de choisir entre réduire l'engagement et la protection des intérêts internationaux en Corne de l'Afrique d'une part, et collaborer avec un régime basculant vers l'autoritarisme d'autre part.¹³⁹

Ces relations se sont progressivement apaisées, en même temps que le conflit et la violence latente au Burundi se sont « normalisées ». Sur la scène internationale, le Burundi cherche à s'afficher comme un acteur important de la lutte contre le terrorisme islamique, mettant en avant sa participation conséquente à la lutte contre les Shebabs en Somalie, et en RCA, évoquant par ailleurs la possibilité de fournir de l'aide à la France face à la vague de terrorisme à laquelle le pays fait face depuis quelques années.¹⁴⁰

¹³⁷ D'autres États de la région ont le statut d' « États inactifs » : les Comores, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan du Sud et le Soudan. Voir : United States Department of State, *Country Reports on Terrorism 2016* (Washington, D.C. : Bureau of Counterterrorism, July 2017). Consulté le 15 octobre 2017 au lien suivant : <https://so.usmission.gov/wp-content/uploads/sites/174/2017/07/272488.pdf>.

¹³⁸ Les soldes ne sont plus payées depuis janvier 2016. Les salaires des soldats burundais engagés dans l'AMISOM sont payés par l'UE à hauteur de 5 millions d'euros mensuels, mais l'Union européenne a suspendu le paiement de ces sommes, sur lesquels Bujumbura prélève 20% de frais de fonctionnement, depuis la suspension des fonds de développement européen accordés au Burundi en 2016. Voir : RFI, « Quelles conséquences pour le Burundi après la suspension de l'aide de l'UE ? », *RFI Afrique*, 14 mars 2016. Consulté le 12 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20160314-burundi-union-europeenne-suspension-aide-financiere-consequences>.

¹³⁹ Moncrieff, Richard et Vircoulon, Thierry, « The Burundian army's dangerous over-reliance on peacekeeping », *African Arguments*, 1 September 2017. Consulté le 13 octobre 2017 au lien suivant : <http://africanarguments.org/2017/09/01/the-burundian-armys-dangerous-over-reliance-on-peacekeeping/>.

¹⁴⁰ Nzeyimana, Martine, « La France endeuillée », *Iwacu-Burundi*, 14 novembre 2015. Consulté le 13 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.iwacu-burundi.org/la-france-endeuilee/>.

3. La menace du terrorisme islamiste au Burundi

Avec la multiplication des attentats perpétrés par des groupes terroristes islamistes sur le continent africain, les autorités burundaises ont intensifié les références à la menace terroriste islamiste qui pèse sur le pays. Bien que celui-ci ait échappé, à ce jour, à tout attentat, le Burundi avait été mis en garde par les Shebabs, dès le 23 octobre 2009, qui avaient menacé de frapper Kampala et Bujumbura en raison de leur engagement au sein de l'AMISOM, en particulier suite à des bombardements d'artillerie ougandais et burundais qui avaient frappé Mogadiscio.¹⁴¹ Cette mise en garde des autorités burundaises par les Shebabs, a en effet contribué à clarifier l'origine et le caractère réaliste de la menace du terrorisme islamiste au Burundi. Suite aux attentats qui ont frappé les trois principaux partenaires du Burundi au sein de l'AMISOM, l'Ouganda, avec les attentats de Kampala le 11 juillet 2010, puis le Kenya, avec les attentats du centre de commercial de Westgate à Nairobi le 21 septembre 2013 et les attentats sur le campus universitaire de Garissa le 2 avril 2015, ainsi que l'attentat suicide dans un restaurant populaire de Djibouti en Mai 2014, les appels à la vigilance de la population se sont multipliés.

Si jusqu'en 2014 la menace islamiste au Burundi était, pour les autorités burundaises, incarnée par les insurgés somaliens, aujourd'hui, celles-ci se focalisent davantage sur une menace terroriste qui viendrait de l'intérieur. Le 3 novembre 2014, le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, a déclaré avoir des preuves de la présence terroriste sur le territoire national : « Aujourd'hui, nous avons des preuves suffisantes pour dire que ces groupes terroristes sont déjà implantés dans notre pays. On croyait jusqu'ici qu'aucun Burundais ne pouvait adhérer dans ces groupes criminels, mais nous avons constaté que des Burundais ont été recrutés, et vous avez sans doute entendu qu'il y en a qui ont été arrêtés ». ¹⁴² Ces deux jeunes burundais, arrêtés dans l'est du pays en provenance de Tanzanie, auraient été recrutés par des mouvements islamistes actifs en Somalie et au Soudan. Leur arrestation a donné lieu à un appel « au civisme » des responsables des confessions religieuses de la part du Ministre Edouard Nduwimana : « Vous êtes implantés dans tout le pays, dans tous les quartiers, vous pouvez même savoir ce qui se passe, maison par maison. Il y en a même qui viennent confesser leurs péchés chez vous. Vous avez donc tout ce qu'il faut pour connaître tout ce qui se passe dans le pays ». ¹⁴³ La menace du terrorisme justifie ainsi l'appel à la délation et à la surveillance de la société. Ainsi, la crainte que le Burundi devienne une base de recrutement pour les Shebabs en Afrique centrale est devenue une préoccupation de premier ordre pour les autorités du pays et fournit un argumentaire nécessaire à l'élargissement des moyens de surveillance de la société civile.

La focalisation récente du gouvernement sur la menace terroriste « intérieure », si elle agit sous couvert de la lutte contre la menace islamiste des Shebabs, qui est réelle, cible également l'opposition politique et la société civile dans le contexte d'élections présidentielles contestées. Dans le contexte de la crise politique qui se déroule au Burundi depuis la réélection du Président Nkurunziza à un troisième mandat, jugé illégal, les

¹⁴¹ AFP, « Le Burundi inquiet de la menace Shebab », *Le Figaro*, 24 octobre 2009. Consulté le 11 juillet au lien suivant : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2009/10/24/01011-20091024FILWWW00527-le-burundi-inquiet-de-la-menace-shebab.php>.

¹⁴² RFI, « Burundi les autorités s'inquiètent de la menace islamiste », *RFI Afrique*, 4 novembre 2014. Consulté le 12 juillet 2017 au lien suivant: <http://www.rfi.fr/afrique/20141104-burundi-amisom-terrorisme-islamistes>.

¹⁴³ *Ibidem*.

violences qui entâchent le pays ont été définies comme étant le fait de mouvements terroristes. Si cette menace terroriste se distingue de la menace islamiste qui avait été évoquée entre 2009 et 2013-2014, cette nouvelle forme de terrorisme politique « de l'intérieur » est néanmoins assimilée aux mouvements islamistes. De manière similaire qu'en RDC, c'est le *modus operandi* qui permet aux autorités politiques du pays de faire le lien entre les mouvements terroristes étrangers et l'insurrection burundaise. Le secrétaire général du gouvernement et le porte-parole du gouvernement, Philippe Nzobonariba, déclarait le 13 juillet 2016, à la suite de l'assassinat de l'Honorable Hafsa Mossi, ancienne Ministre et Députée à l'Assemblée Législative de la Communauté est Africaine, qu' « une nouvelle méthode de terrorisme [s'est développé] dans la crise actuelle sous forme d'assassinat et attentats ciblés, visiblement importé de l'extérieur, si on regarde le mode opératoire de ces terroristes », et viserait les autorités politiques du pays.¹⁴⁴ Par ailleurs, les autorités burundaises assimilent systématiquement toute manifestation et rassemblement à une infiltration des réseaux islamistes dans le pays. Le Département d'État américain souligne en effet qu'une législation répressive en rapport avec la sécurité interne et externe du pays a servi à museler la dissidence lors du cycle électoral.¹⁴⁵

4. L'instrumentalisation d'une menace réelle

La menace que représente l'engagement armé du Burundi en Somalie est réelle. Les déclarations des Shebabs mettant le Burundi et ses partenaires en garde contre une attaque sur leur territoire national se sont multipliées.¹⁴⁶ Malgré tout, si cette menace ne peut être ignorée, elle peut également être instrumentalisée. En effet, le glissement d'une rhétorique de la menace externe vers une rhétorique de la menace interne a permis l'adoption d'une série de mesures anti-terroristes qui réduisent les libertés civiles, les moyens de communication, et la liberté de rassemblement.

La restriction des libertés civiles et politiques avait commencé bien avant la crise liée à la candidature de Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel. Celle-ci s'était, dans un premier temps, justifiée par la menace que représentait la désignation du Burundi par les Shebabs comme d'une cible, et en particulier, au lendemain des attentats qui frappèrent le Kenya à Westgate puis Garissa. Mettant en garde contre le risque terroriste, le ministre de l'intérieur a appelé les confessions religieuses à lutter « contre un ennemi qui n'est plus seulement à l'extérieur du pays ».¹⁴⁷ Il a appelé, par ailleurs, les confessions religieuses implantées dans le pays à collaborer avec les autorités, leur suggérant d'abuser de leur rôle de confident afin de dénoncer toute personne susceptible de se transformer en ennemi

¹⁴⁴ Nzobonariba, Philippe, « Communiqué à la suite de l'assassinat de l'honorable Hafsa Mossi, députée à l'Assemblée législative de la Communauté est-africaine », *Publication de Presse Burundaise*, 13 juillet 2016. Consulté le 18 octobre 2017 au lien suivant : https://www.ppbdi.com/index.php/extras/politique-cooperation-actualite-internationales/index.php?option=com_content&view=article&id=4595:gouvernement-du-burundi-communique-a-la-suite-de-l-assassinat-de-l-honorable-hafsa-mossi-deputee-a-l-assemblee-legislative-de-la-communaute-est-africaine&catid=98&Itemid=125.

¹⁴⁵ U.S Department of State, « Country Report on Terrorism 2015: Africa Overview », *op. cit.*

¹⁴⁶ Abdi Guled, Ibrahim Mohamed, « Somalia's Shabaab rebels threaten Uganda, Burundi », *Reuters*, 23 October 2009. Consulté le 18 octobre 2017 au lien suivant: <https://www.reuters.com/article/us-somalia-conflict/somalias-shabaab-rebels-threaten-uganda-burundi-idUSTRE59M10420091023>.

¹⁴⁷ RFI, « Burundi les autorités s'inquiètent de la menace islamiste », *op. cit.*

national.¹⁴⁸ Ces avertissements ont été accompagnés par la mise en place de mesures de sécurité supplémentaires: davantage de policiers ont été déployés dans les rues, en particulier dans les quartiers à majorité musulmane (dits, swahili). L'ordre de procéder à des fouilles des habitations a été donné, les quartiers musulmans étant particulièrement ciblés par cette mesure.¹⁴⁹ Le porte-parole adjoint de la police, Pierre Nkurikiye a déclaré : « la police nationale a pris toute une série de mesures préventives et la tâche d'aujourd'hui fait partie de ces mesures qu'on ne peut pas décrire ici pour des raisons de sécurité ».¹⁵⁰

En parallèle, de nouveaux moyens juridiques ont été mis en place, avec par exemple, la promulgation le 4 juin 2013 d'une modification de la loi de novembre 2003 régissant la presse au Burundi. Celle-ci consacre une limitation de la protection des sources, une interdiction de diffuser des informations sensibles sur le pays, réduit la dénomination « journaliste » aux seuls détenteurs d'un baccalauréat en journalisme ou équivalent, et enfin réserve le droit au Conseil National de la Communication (CNC) de refuser ou de retirer l'accréditation des journalistes.¹⁵¹ En effet, l'Article 19 prévoit que :

Le droit de diffuser des informations ou de publier des documents ne peut être invoqué si ceux-ci sont en rapport avec :

- a) Le secret de la défense nationale, de la sûreté de l'Etat et de la sécurité publique ;
- b) Des informations portant atteinte à la stabilité de la monnaie;
- c) Le secret de la vie privée, y compris les dossiers personnels et médicaux ;
- [...]
- d) Des outrages et injures à l'endroit du Chef de l'Etat ;
- e) Des communiqués, appels ou annonces incitant à la révolte, à la désobéissance civile, à une manifestation publique non autorisée, à l'apologie du crime, à la réalisation d'un chantage ou d'une escroquerie, à la haine raciale ou ethnique ;
- f) Des écrits ou propos diffamatoires, injurieux, calomnieux offensants à l'égard des personnes publiques ou privées ;
- g) des informations portant atteinte au crédit de l'Etat et à l'économie nationale.¹⁵²

Enfin, tout délit de presse tels que prévu aux articles 17, 18 et 19 est passible d'une amende transactionnelle allant de 25€ (50.000 de francs burundais) à 4000€ (8.000.000 de francs burundais), dans un pays où le salaire annuel moyen = 190€.

Cette loi, qualifiée de liberticide par l'Union burundaise des journalistes et la société civile¹⁵³ a des conséquences désastreuses pour la transparence et le pluralisme des médias, et semble préfigurer un tour de vis destiné à mettre sous silence les voix dissidentes à deux ans

¹⁴⁸ RFI, « Burundi : les autorités s'inquiètent de la menace islamiste », *op. cit.*

¹⁴⁹ RFI, « Le Burundi, menacé par les shebabs somaliens renforce sa sécurité », *RFI Afrique*, 26 septembre 2013. Consulté le 11 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20130926-le-burundi-menace-shebabs-somaliens-renforce-securite>.

¹⁵⁰ *Ibidem.*

¹⁵¹ *Loi n°1/11 du 4 juin 2013 portant modification de la loi n°1/025 du 27 novembre 2003 régissant la presse au Burundi*, République du Burundi, juin 2013, Art. 9. Consulté le 3 novembre 2017 au lien suivant: https://www.assemblee.bi/IMG/pdf/N%C2%B01_11_4%20juin_2013.pdf.

¹⁵² *Ibidem.*

¹⁵³ Cosset, Charlotte, « Burundi : une loi sur la presse 'digne des régimes dictatoriaux' », *Jeune Afrique*, 5 juin 2013. Consulté le 13 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.jeuneafrique.com/170401/politique/burundi-une-loi-sur-la-presse-digne-des-r-gimes-dictatoriaux/>.

des élections générales. L'interdiction de diffuser des informations relevant du « secret de la défense nationale, de la sûreté de l'Etat et de la sécurité publique », ainsi que des « communiqués, appels ou annonces incitant à la révolte, à la désobéissance civile, à une manifestation publique non autorisée ... », sont autant de leviers permettant le musèlement des médias et de l'opposition politique.

La répression s'est dans un premier temps abattue sur des journalistes comme Jean-Claude Kavumbagu, directeur du journal en ligne Net Press, ou Hassan Ruvakuki, dans des litiges liés au terrorisme islamique. Le premier était accusé de trahison pour avoir remis en question la capacité de l'armée à faire face à la menace Al-Shabaab, tandis que le second fut condamné pour participation à une activité terroriste.¹⁵⁴ Deux condamnations justifiées par la nécessité de protéger la population burundaise des possibles répercussions de l'activité terroriste islamique en Afrique de l'Est, vers le cœur de l'Afrique. Outre la limitation du droit d'expression de la presse et la présence policière accrue, le gouvernement a également procédé à la suspension des rassemblements afin de lutter contre la menace représentée par les Shebabs. « Nous demandons la suspension des manifestations car il serait difficile de distinguer les insurgés Shebab des autres manifestants en cas d'attaque des Shebabs », a-t-il déclaré.¹⁵⁵ Une mesure qui a permis de limiter la mobilisation contre la candidature de Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel. L'interdiction de se rassembler alla jusqu'à l'interdiction de pratiquer « du sport en masse », chose qui serait propice à des « soulèvements à caractère politique » selon le maire de Bujumbura, Saïdi Juma, sur recommandation du Conseil national de sécurité.¹⁵⁶

Malgré ces diverses mesures, le régime ne put empêcher que des manifestations n'éclatent suite à la validation par la Cour Constitutionnelle de la candidature de Pierre Nkurunziza à un troisième présidentiel.¹⁵⁷ Toutefois, les dispositifs de répression violente étaient prêts à être actionnés et firent sombrer le pays dans une nouvelle période d'instabilité et de violences. Selon le Ministre de la Sécurité publique, de Commissaire de Police Gabriel Nizigama, la répression des manifestations se justifierait par le fait que les groupes d'opposition servirait de couverture pour une « entreprise terroriste » de plus grande

¹⁵⁴ Chariot, Grégory, « Burundi : la liberté de la presse menacée », 15 juin 2013. Consulté le 11 juillet 2017 au lien suivant : http://www.lejournalinternational.fr/Burundi-la-liberte-de-la-presse-menacee_a873.html.

¹⁵⁵ Xinhua, « Le Burundi appelle à la suspension des rassemblements à cause des menaces des shebab », *Africatime.com Burundi*, 19 mai 2015. Consulté le 11 octobre 2017 au lien suivant : <http://fr.africatime.com/burundi/articles/le-burundi-appelle-la-suspension-des-rassemblements-cause-des-menaces-des-shebab>.

¹⁵⁶ RTBF, « Un État de siège au Burundi avec l'interdiction du sport en groupe », *Conseil National pour la Défense de la Démocratie*, 21 mars 2014. Consulté le 10 octobre 2017 au lien suivant: <http://www.cndd-burundi.com/actualites/nouvelles-burundi/102-etat-siege-burundi-interdiction-sport-groupe>.

¹⁵⁷ L'Article 96 de la Constitution burundaise de 2005 stipule : « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. » Les mandats présidentiels sont donc limités au nombre de deux. Cependant, une disposition particulière contenue dans l'Article 302 prévoit que le premier Président de la République de la période post-transition est élu par l'Assemblée Nationale et le Sénat élus réunis en Congrès. De ces deux articles découle une ambiguïté quant à la possibilité pour Pierre Nkurunziza d'effectuer un troisième mandat, compte tenu du fait qu'il n'a été élu au suffrage universel direct qu'une seule fois, en 2010. En mars 2014, le CNDD-FDD, tente de modifier la Constitution pour retirer la limitation du nombre de mandats, mais échoue au parlement. La Cour Constitutionnelle du Burundi tranche en faveur de la majorité gouvernementale, et Pierre Nkurunziza est élu pour un troisième mandat consécutif avec 69% des voix. Depuis, le Burundi est plongé dans une crise profonde qui a poussé près d'un demi-million de burundais à fuir leur pays.

ampleur,¹⁵⁸ menaçant les autorités nationales et la population burundaise. L'assimilation des manifestants à des terroristes est pleinement assumée, celui-ci confirmant que les manifestants seraient perçus « comme des criminels, terroristes, et même des ennemis du pays ».¹⁵⁹

Conclusions

L'instrumentalisation de la menace islamiste à des fins de politique interne n'a fait que se confirmer suite au coup d'État manqué de mai 2015 au Burundi. La première prise de parole du président Nkurunziza suite au coup d'état manqué conduit par le Général Niyombaré à la veille des élections présidentielles est particulièrement révélatrice de l'instrumentalisation politique de la menace terroriste. Détournant soigneusement l'attention de la crise politique burundaise et des violences, dans le cadre des manifestations contre sa décision de briguer un troisième mandat présidentiel, Pierre Nkurunziza concentra son discours sur les « menaces terroristes ». Démontrant un dévouement hors norme, celui-ci déclarait : « j'ai décidé de venir à mon bureau ce dimanche dans le but de discuter avec mes partenaires kényans et ougandais des mesures à prendre pour protéger nos citoyens contre Al-Shabab ».¹⁶⁰ Une déclaration démentie par le porte parole d'Al-Shabab qui nie toute attaque contre le Burundi et affirmant que les problèmes du Burundi étaient « clairement domestiques ». « Nous pensons que c'est une tentative faite pour apaiser la population, qui proteste contre sa dictature, ou pour divertir l'attention pendant qu'il prépare sa revanche de masse » déclarait Sheikh Ali Mahamud Rage à Reuters.¹⁶¹

Depuis la réélection de Pierre Nkurunziza, les références au terrorisme de l'intérieur continuent de se multiplier. La société est invitée à activement s'engager dans la lutte contre le terrorisme, le président Nkurunziza demandant « aux forces de l'ordre ainsi qu'à tous les Burundais de poursuivre la lutte contre le terrorisme et la criminalité d'où qu'ils proviennent ».¹⁶²

Depuis 2015, les violences sporadiques continuent de déstabiliser le pays. Il est estimé que 1200 personnes ont été tuées depuis le début de la crise, entre 400 et 900 auraient disparu, des milliers auraient été torturées, et plus de 100,000 personnes seraient détenues de

¹⁵⁸ RFI, « Burundi : la police et l'armée affichent des divergences de vues », *RFI Afrique*, 2 mai 2015. Consulté le 12 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20150502-manifestations-burundi-gouvernement-ministre-securite-defense-divergences-manifestations-terroristes>.

¹⁵⁹ BBC news, « Burundi calls opposition protesters 'terrorists' », *BBC*, 2 mai 2015. Consulté le 12 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.bbc.com/news/world-africa-32566213>.

¹⁶⁰ Auteur inconnu, « Pierre Nkurunziza tente de détourner l'attention en agitant la menace des Shabab », *SlateAfrique*, 18 mai 2015. Consulté le 18 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.slateafrique.com/580217/burundi-president-surviving-coup-warns-threat-shabab>.

¹⁶¹ Tomasevic, Goran et Njuwa Maina, « Burundi president appears in capital, warns of Islamist threat », *Reuters*, 17 mai 2015. Consulté le 18 octobre 2017 au lien suivant : <https://www.reuters.com/article/us-burundi-politics/burundi-president-appears-in-capital-warns-of-islamist-threat-idUSKBN0O20F020150517>.

¹⁶² Nkurunziza, Pierre, « Discours de son Excellence Pierre Nkurunziza, président de la république », 1^{er} juillet 2016. Consulté le 13 juillet 2017 au lien suivant : https://www.ppbd.com/index.php/extras/politique-cooperation-actualite-internationales/index.php?option=com_content&view=article&id=4504:1er-juillet-2016-54eme-anniversaire-de-l-independance-du-burundi&catid=98&Itemid=125.

manière illégale. Enfin, selon la FIDH près d'un demi-million de personnes ont fui le pays vers les pays limitrophes.¹⁶³ Le pays est aujourd'hui à la 160^{ème} position sur 180,¹⁶⁴ dans le classement mondial de la liberté de la presse de 2017, établi par Reporters sans Frontières. Des médias de propagande gouvernementale se multiplient, au détriment des médias indépendants qui sont systématiquement empêchés de fonctionner. De manière similaire, les notes du Burundi en matière de libertés politiques et de libertés civiles sont montées respectivement de 5 à 7 et de 5 à 6, dans les rapports de Freedom House.¹⁶⁵ Au sommet de l'Union Africaine de janvier 2016, le Secrétaire-Général des Nations unies, Ban Ki-moon, mettait en garde le Burundi (et d'autres États africains) contre les risques que les violations répétées des droits de l'homme pouvaient avoir sur la sécurité du pays. Celui-ci prévenait: « Les stratégies de contre-terrorisme qui violent l'État de droit et le respect des procédures régulières seront contreproductives ». « L'extrémisme fleurit quand les droits sont violés, les espaces réduits et les populations marginalisées ou exclues. »¹⁶⁶

¹⁶³ FIDH, *Burundi on the brink : looking back on two years of terror*, Report, n°693a (Paris : FIDH, June 2017). Consulté le 26 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.refworld.org/pdfid/595cd7a74.pdf>.

¹⁶⁴ En 2005, le Burundi figurait à la 90^{ème} position sur 160.

¹⁶⁵ Les notes allant de 0 (= très libre) à 7 (= pas libre).

¹⁶⁶ Traduit par l'auteur. « Counterterrorism strategies that lack due process and respect for the rule of law will be counterproductive ». « Extremism flourishes when rights are violated, political spaces shrink and people are marginalized and excluded. » Van der Wolf, Marthe, « AU Summit Focuses on Terrorism, Burundi Crisis », *VOAnews*, 30 January 2016. Consulté le 3 novembre 2017 au lien suivant : <https://www.voanews.com/a/african-union-summit-focuses-terrorism-burundi-crisis/3169920.html>.

Conclusions

La menace de l'enracinement du terrorisme islamiste dans la région des Grands Lacs, est inéluctablement liée aux causes identifiées comme responsables de l'avancement de l'islamisme. Il existe deux grandes interprétations de l'avancée de l'islamisme à travers le monde. La première, consiste à soutenir que l'islamisme se nourrit des mauvaises conditions socio-économiques d'un pays ou d'une région, et donc que la pauvreté, le manque d'activité économique et le chômage, en particulier au sein d'une population jeune, seraient des facteurs qui faciliteraient l'endoctrinement islamique de populations vulnérables. Un tel argument est développé par les Nations unies dans son rapport de 2004, *A more secure world*. C'est à la fois un argument avancé par les principaux acteurs du terrorisme islamiste moderne, Ben Laden, Ayman al-Zawahri, Mohamed Atta : tous soutiennent que les régimes apostats, les juifs et les croisés sont responsables des difficultés économiques et sociales endurées par des millions de musulmans à travers le monde.¹⁶⁷ Selon Isaac Kfir, une telle analyse des choses suggérerait que l'étude de ces conditions socio-économiques est alors pertinente pour identifier les potentiels foyers de radicalisation islamiste.¹⁶⁸ À l'opposé, d'autres considèrent que ce sont davantage les facteurs politiques qui sont au cœur du phénomène islamiste, et que la répression politique, les échecs de la transition de l'autoritarisme vers la démocratie, et la géographie, sont les principales causes de l'extrémisme religieux et du terrorisme.¹⁶⁹ Un tel argument est défendu par Walter Laqueur, Paul Wilkinson, Alan B. Krueger et Jitka Maleckova.¹⁷⁰ La particularité de l'Afrique Centrale, mais également de bien d'autres régions du monde, est d'être un terrain où ces deux conditions se rencontrent. Mais cela est-il suffisant ?

L'analyse de la menace du terrorisme islamiste en République Démocratique du Congo et au Burundi a mis en évidence les difficultés liées à la dénomination de « terrorisme islamiste » pour qualifier des actions violentes aux intentions et objectifs très différents. Les groupes que vise une telle dénomination, leurs origines, leurs objectifs, et leurs modes de fonctionnement, diffèrent fortement dans les deux cas étudiés. Comme nous l'avons expliqué, la menace islamiste congolaise serait d'origine principalement ougandaise, sous la forme de l'Alliance des Forces Démocratiques, présentes en territoire congolais depuis plus de vingt ans. Résultat de la fusion de deux groupes armés à l'idéologie et aux principes divergents, l'ADF s'est constituée autour de l'objectif commun de mettre fin au règne du Mouvement de Résistance Nationale sur l'Ouganda et de faire tomber le gouvernement de Yoweri Museveni. Si un agenda politique islamiste est régulièrement attribué à l'ADF, le caractère islamiste de celui-ci n'apparaît pas de manière évidente, ni dans les pratiques, ni dans les revendications, ni dans les objectifs déclarés du groupe. Malgré tout, la perception de l'ADF par les autorités congolaises a évolué, et s'est progressivement alignée sur les accusations ougandaises consistant à soutenir que l'ADF serait devenue un canal au travers duquel le terrorisme islamiste international, que cela soit sous la forme d'Al-Qaïda ou des Shebabs, chercherait à

¹⁶⁷ Kfir, Isaac, « Islamic Radicalism in East Africa: Is There a Cause for Concern? », *Studies in Conflict & Terrorism*, 31:9, 829-855 (December 2008), p. 832.

¹⁶⁸ *Ibidem*.

¹⁶⁹ *Ibidem*. et Romkema, Hans, *op. cit.*, p. 67.

¹⁷⁰ *Ibidem*.

étendre sa présence et ses activités de recrutement et d'entraînement vers l'Afrique centrale.¹⁷¹

Au Burundi, en revanche, la menace islamiste proviendrait, de manière plus directe, du militantisme islamiste des Shebabs en Somalie. Combattus par l'armée burundaise depuis 2008, les Shebabs menacent de se venger en organisant des attaques terroristes sur le territoire burundais. Une telle menace est d'autant plus crédible que les Shebabs ont effectivement réussi à frapper tous les partenaires du Burundi au sein de l'AMISOM, à l'exception de l'Éthiopie.¹⁷² Les Shebabs s'inscrivent davantage dans une vision ethno-nationaliste de l'islamisme, voulant émanciper leur pays de la mainmise étrangère sur les autorités et les secteurs stratégiques du pays au travers du djihad, et ayant pour objectif d'instaurer un califat dans la région. Sur cette menace claire, venant de l'extérieur, est venue se greffer une menace dite « de l'intérieur », sans qu'un caractère islamiste ne lui soit attribué. Cette menace « terroriste » est directement liée au « mouvement d'insurrection »¹⁷³ tel que l'opposition au troisième mandat de Pierre Nkurunziza fut qualifiée, et si elle n'est pas qualifiée d'islamiste, elle donne un couvert de légitimité à l'adoption de mesures liberticides.

Si ces deux cas semblent avoir peu de choses en commun, les situations dans lesquelles une telle menace a été formulée, en RDC comme au Burundi, sont néanmoins similaires. Dans ces deux pays, la rhétorique de la menace islamiste de la part des autorités nationales a à la fois gagné en importance et en ténacité dans le contexte des crises préélectorales qui ont traversé le Burundi en 2015 et la RDC en 2016. En effet, comme nous l'avons exposé, la focalisation récente des autorités congolaises sur les violences attribuées aux ADF à l'est du pays, entre en contradiction avec une position jusqu'alors particulièrement conciliante, si pas un soutien, à l'égard de ce groupe. L'évolution vers une condamnation ouverte des agissements de l'ADF concorde avec une période d'augmentation de la violence qui leur a été attribuée, auxquelles les FARDC et les autorités congolaises ne semblent pas tout à fait étrangères. Du côté du Burundi, si la menace, concrète, d'attaques terroristes perpétrées par les Shebabs est connue depuis de nombreuses années, le renforcement de la législation contre-terroriste s'est intensifié et son champ d'application a été considérablement élargi à mesure que la fin du second mandat de Pierre Nkurunziza se rapprochait.

Il est indéniable que la RDC et le Burundi font face à des enjeux sécuritaires primordiaux. Toutefois, la place qu'occupe l'islam radical au sein de cette menace peut être qualifiée de marginale. Si celle-ci existe dans une certaine mesure, elle est amplifiée et manipulée de manière à servir les intérêts de certains acteurs locaux, nationaux ou régionaux, impliqués dans le conflit. Une attention particulière doit donc être accordée au suivi des évolutions sur le terrain, car le risque qu'une criminalisation excessive des populations musulmanes de certaines régions n'exacerbe les tensions communautaires et ethniques existantes est réel. Enfin, la priorité donnée à la réponse militaire face à une menace qui est

¹⁷¹ Voir : Conseil de sécurité des Nations unies, S/2013/433, *op. cit.* p. 24 ; Conseil de Sécurité des Nations unies, S/2012/843, *op. cit.*, p. 30.

¹⁷² L'Éthiopie a été victime d'une tentative d'attaque ratée. Voir : Intergovernmental Authority on Development, *Al-Shabaab as a Transnational Security Threat* (Djibouti : IGAD, March 2016), p. 4.

¹⁷³ *Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur le mouvement insurrectionnel déclenché le 26 avril 2015* (Bujumbura : Ministère de la Justice de la République du Burundi, août 2015). Consulté le 2 novembre 2017 au lien suivant : https://www.fidh.org/IMG/pdf/20150909_justice_burundaise_rapport-commission-enquete_insurrection_final.pdf.

non seulement détournée, mais aussi instrumentalisée, néglige les enjeux socio-économiques et politiques qui sont les fondements du recours à la violence armée.

Annexes

Annexe n°1: Carte de l'est de la RDC



Map. The eastern DRC showing the provinces of Ituri, North Kivu and South Kivu

Source: Rift Valley Institute 2016 dans Verweijen, Judith, *Stable Instability: political settlements and armed groups in the Congo* (Rift Valley Institute, 2016).

Annexe n°2 : Proportion des populations chrétienne et musulmane dans 13 pays d'Afrique Centrale

| Pays | Population chrétienne estimée en 2010 (en %) | Population musulmane estimée en 2010 (en %) | Population chrétienne projetée en 2050 (en %) | Population musulmane projetée en 2050 (en %) |
|----------------------------|---|--|--|---|
| Angola | 90,5% | 0,2% | 90,5% | 0,2% |
| Burundi | 91,5% | 2,8% | 90,5% | 3,2% |
| Cameroun | 70,3% | 18,3% | 67,6% | 22% |
| Gabon | 76,5% | 11,2% | 71,5% | 16% |
| Guinée-Equatoriale | 88,7% | 4,0% | 88,7% | 4,0% |
| Malawi | 82,7% | 13,0% | 84,0% | 12,9% |
| Ouganda | 86,7% | 11,5% | 84,3% | 13,9% |
| RCA | 89,5% | 8,5% | 87,9% | 10,1% |
| RDC | 95,8% | 1,5% | 95,7% | 1,7% |
| République du Congo | 85,9% | 1,2% | 87,8% | 1,1% |
| Rwanda | 93,4% | 1,8% | 93,0% | 3,2% |
| Tchad | 40,6% | 55,3% | 42,7% | 53,9% |
| Zambie | 97,6% | 0,5% | 96,7% | 1,0% |

Source: *The Future of World Religions : Population Growth Projections, 2010-2050 - Why Muslims Are Rising Fastest and the Unaffiliated Are Shrinking as a Share of the World's Population*, PewResearch Center, April 2 2015. Consulté le 30 mai 2017 au lien suivant: http://www.pewforum.org/files/2015/03/PF_15.04.02_ProjectionsFullReport.pdf.

Annexe n°3 : Estimation de la population musulmane en RDC selon les sources

| Institution | RDC | Burundi | Rwanda | Ouganda | Rép. du Congo |
|-------------------------------|-----------------|----------------|---------------|----------------|----------------------|
| Pew Research Center | 1,5% | 2,8% | 1,8% | 11,5% | 1,2% |
| France Diplomatie | Entre 5% et 10% | 2% | 4,6% | 12% | Non indiqué |
| CIA World Factbook | 10% | 2,5% | 1,8% | 13,7% | 1,6% |
| US department of State | 5% | Entre 2% et 5% | 2% | 12% | 2% |

Annexe n°4: Chronologie de l'ADF

- 1995** • Création de l'ADF-NALU
- 1996-1999** • Opérations conduites par l'ADF-NALU principalement en Ouganda
- 2001** • Lancement de l'opération *Mountain Sweep* par l'Ouganda
- L'ADF perd le principal de sa capacité opérationnelle
- 2005** • Opération conjointe entre les FARDC et la MONUC
- De nombreux camps FARDC sont détruits et l'ADF se retire dans les profondeurs des montagnes du Rwenzori.
- Décembre 2007** • Les NALU se rendent.
- Investissement de l'ADF dans les activités économiques locales.
- Novembre 2008** • Ouverture de négociations de paix entre le gouvernement ougandais et l'ADF. Celles-ci n'ont jamais abouti.
- Juin – juillet 2010** • Nouvelle opération FARDC contre l'ADF.
- Ceux-ci s'en prennent alors aux populations civiles et aux postes des FARDC.
- 2010 – 2012** • L'ADF gagne du terrain.
- 2011 – 2013** • Le groupe d'expert des Nations unies commence à évoquer l'existence de liens entre Al-Shabab et l'ADF.
- 2 janvier 2014** • Assassinat du Colonel Mamadou Ndala¹⁷⁴ au nord de Beni.
- 16 janvier 2014** • Lancement d'une nouvelle opération FARDC contre l'ADF : *Sukola I.*

¹⁷⁴ Le Colonel Mamadou Ndala a dirigé les opérations des FARDC contre le M23, conduisant à la victoire des forces congolaises en novembre 2013. Il fut par la suite désigné Commandant de la 8^e Région militaire et Commandant des opérations militaires au Grand Nord de la province du Nord-Kivu.

- Les principaux camps ADF sont démantelés et leur matériel saisi. Le groupe se fractionne et se retire dans les profondeurs des montagnes du Ruwenzori.
- 2014**
- Dans son rapport S2014-42 de janvier 2014 et ses rapports subséquents, le groupe d'expert émet de doutes sur les liens entre l'ADF et Al-Shabab.
- 1^{er} octobre 2014**
- Procès contre des militaires FARDC et des combattants ADF accusés d'avoir tué le Général FARDC Mamadou Ndala le 2 janvier 2014.
- Octobre 2014**
- Apparition des massacres de Beni.
- 19 décembre 2016**
- Fin du second mandat de Joseph Kabila.

Bibliographie

LIVRES

- Berdal, Mats and Malone, David (éds), *Greed and Grievance: Economic Agenda in Civil Wars* (Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2000).
- Cawthra, Gavin and Luckham, Robin, *Governing Insecurity: Democratic Control of Military and Security Establishments in Transitional Democracies* (London: Zed Books, 2003).
- Prunier, Gérard, *From Genocide to Continental War: The “Congolese” Conflict and the Crisis of Contemporary Africa* (London: Hurst and Company, 2009).
- Stearns, Jason, *Dancing in the Glory of Monsters: The Collapse of the Congo and the Great War of Africa* (New York: PublicAffairs, March 2012).
- Stewart, Frances, *Horizontal Inequalities and Conflict: Understanding Group Violence in Multiethnic Societies* (London: Palgrave, 2008).

ARTICLES ACADEMIQUES

- Collier, Paul, « Rebellion as a Quasi-Criminal Activity », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 44 n° 6 (December 2000), pp. 839-53.
- Dijkzeul, Dennis, Iguma Wakenge, Claude, « Proselytizing as Spoiling from Within? Comparing Proselytizing by UN Peacekeepers in the Sudan and the DR Congo », *Journal of International Organizations Studies*, 5:1 (2014), 39-57.
- Fahey, Daniel, « Congo’s “Mr X”: the Man who Fooled the UN », *World Policy Journal*, 33:2 (2016), pp. 91-100.
- Fearon, James and Laitin, David, « Ethnicity, Insurgency and Civil War », *American Political Science Review*, 97:2 (2003), pp. 75-90.
- Haynes, Jeffrey, « Islam and Democracy in East Africa », *Democratization*, 13:3 (July 2006), 490-507.
- Hovil, Lucy et Werker, Eric, « Portrait of a Failed Rebellion: An Account of Rational, Sub-optimal Violence in Western Uganda », *Rationality and Society*, 17:1 (February 2005), 5-34.
- Kfir, Isaac, « Islamic Radicalism in East Africa: Is There a Cause for Concern? », *Studies in Conflict & Terrorism*, 31:9 (December 2008), 829-855.
- Kjeksrud, Stian and Aasland Ravndal, Jacob (2011), « Emerging lessons from the United Nations mission in the Democratic Republic of Congo: military contributions to the protection of civilians », *African Security Review*, Vol. 20 (2) (2011), pp. 3-16.

- Leinweber, Ashley E., « The Muslim Minority of the Democratic Republic of Congo. From Historic Marginalization and Internal Division to Collective Action », *Cahiers d'études africaines*, 206-207 (juin 2012).
- Prunier, Gérard, « L'Ouganda et les guerres congolaises », *Politique africaine*, 1999/3 N°75.
- Scorgie, Lindsay, « Peripheral Pariah or Regional Rebel? The Allied Democratic Forces and the Uganda/Congo Borderland », *The Round Table*, 100:412 (February 2011), 79-93.
- Scorgie-Porter, Lindsay, « Economic survival and borderland rebellion: the case of the allied democratic forces on the Uganda-Congo border », *The journal of the Middle East and Africa*, 6:2 (July 2015), 191-213.
- Titeca, Kristof et Vlassenroot, Koen, « Rebels without borders in the Rwenzori borderland? A biography of the Allied Democratic Forces », *Journal of Eastern African Studies*, 6:1 (February 2012), 154-176.
- Titeca, Kristof et Fahey, Daniel, « The many faces of a rebel group: the Allied Democratic Forces in the Democratic Republic of Congo », *International Affairs*, 92:5 (September 2016), 1189-1206.

MONOGRAPHIES

- Auteur inconnu, *The Future of World Religions : Population Growth Projections, 2010-2050 - Why Muslims Are Rising Fastest and the Unaffiliated Are Shrinking as a Share of the World's Population*, PewResearch Center, April 2 2015. Consulté le 30 mai 2017 au lien suivant:
http://www.pewforum.org/files/2015/03/PF_15.04.02_ProjectionsFullReport.pdf
- African Rights, *Avoiding an impasse: understanding the conflict in western Uganda* (Kampala: African Rights, 17 January 2002). Consulté le 2 juin au lien suivant:
<https://www.pambazuka.org/print/7376>.
- BATTERY, Jean et VIRCOULON, Thierry, « L'islam radical en République démocratique du Congo. Entre mythe et manipulation », *Note de l'IFRI*, IFRI (février 2017).
- Bratton, Michael and Gyimah-Boadi, E., *Des institutions dignes de confiance impactent-elles le développement en Afrique ?*, Round 6 de l'Afrobaromètre, Dépêche No. 112, 23 août 2016. Consulté le 4 octobre 2016 au lien suivant :
http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dépêches/ab_r6_dispatchno112_institutions_digne_de_confiance_fr.pdf.
- Congo Research Group, *Mass Killings in Beni Territory: Political Violence, Cover Ups, and Cooptation*, Investigative Report n°2 (New York: Congo Research group, September 2017).

- Chuter, David and Gaub, Florence (Rapporteurs), *Understanding African armies*, Report n° 27 (Paris: European Union Institute for Security Studies, April 2016).
- FIDH, *Burundi on the brink : looking back on two years of terror*, Report, n°693a (Paris : FIDH, June 2017). Consulté le 26 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.refworld.org/pdfid/595cd7a74.pdf>.
- Groupe d'Etudes sur le Congo, *Qui sont les tueurs de Beni ?*, Rapport d'enquête N°1 (New York : Groupe d'Etudes sur le Congo, Mars 2016).
- Holt, Victoria K., Taylor, Glyn and Kelly, Max, *Protecting civilians in the context of UN peacekeeping operations: successes setbacks and remaining challenges* (New York: United Nations, 2009).
- Romkema, Hans, *Opportunities and constraints for the disarmament and repatriation of foreign armed groups in the Democratic Republic of Congo: the case of the FDLR, FNL, and ADF/NALU* (Washington, DC: World Bank, 2007). Consulté le 17 août 2017 au lien suivant: <http://documents.worldbank.org/curated/en/668411468244798529/Opportunities-and-constraints-for-the-disarmament-and-repatriation-of-foreign-armed-groups-in-the-Democratic-Republic-of-Congo-the-case-of-the-FDLR-FNL-and-ADF-NALU>.
- Stearns, Jason K. et Vogel, Christoph, *Cartographie des groupes armés dans l'est du Congo* (New York : Groupe d'Etudes sur le Congo, Décembre 2015).
- Wondo Omanyundu, Jean-Jacques, « Les traces du djihad islamique en RDC – une menace pour le sommet de la Francophonie ? 1^{ère} partie », *Défense et sécurité du Congo*, juin 2012. Consulté le 13 juin 2017 au lien suivant : <http://www.congoforum.be/upldocs/LES%20TRACES%20DU%20TERRORISME%20EN%20RDC.JJW-Juin.2012.%20I%C3%A8re%20Partie.pdf>.
- Wondo Omanyundu, Jean-Jacques, « Sur les traces du djihad islamique en RDC ? », *Défense et sécurité du Congo*, 16 juillet 2013. Consulté le 17 juillet 2017 au lien suivant : <http://desc-wondo.org/fr/dossier-special-sur-les-traces-du-djihad-islamique-en-rdc/>.

DOCUMENTS OFFICIELS

- *Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur le mouvement insurrectionnel déclenché le 26 avril 2015* (Bujumbura : Ministère de la Justice de la République du Burundi, août 2015). Consulté le 2 novembre 2017 au lien suivant : https://www.fidh.org/IMG/pdf/20150909_justice_burundaise_rapport-commission-enquete_insurrection_final.pdf.
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Report of the Panel of Experts on Violations of Security Council Sanctions against UNITA* (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 28 février 2000). Consulté le 26 septembre 2017 au lien suivant : <https://www.globalpolicy.org/component/content/article/202/41606.html>.
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 21 juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la*

résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, S/2012/348 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 21 juin 2012).

- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 12 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, S/2012/843 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 15 novembre 2012).*
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 19 juillet 2013, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, S/2013/433 (New York ; Conseil de Sécurité des Nations unies, 19 juillet 2013).*
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 19 juin 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, S/2014/428 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 25 juin 2014).*
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 22 juillet 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Coordinatrice du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2014/42 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 23 juillet 2014).*
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, S/2015/19 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 12 janvier 2015).*
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 16 octobre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts reconduit par la résolution 2198 (2015) du Conseil de sécurité, S/2015/797 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 16 octobre 2015).*
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 23 mai 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2016/466 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 23 mai 2016).*
- Conseil de Sécurité des Nations unies, *Lettre datée du 23 décembre 2016, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2016/1102 (New York : Conseil de Sécurité des Nations unies, 28 décembre 2016).*
- Intergovernmental Authority on Development, *Al-Shabaab as a Transnational Security Threat (Djibouti : IGAD, March 2016).*

- *Loi n°1/11 du 4 juin 2013 portant modification de la loi n°1/025 du 27 novembre 2003 régissant la presse au Burundi*, République du Burundi, juin 2013, Art. 9. Consulté le 3 novembre 2017 au lien suivant : https://www.assemblee.bi/IMG/pdf/N%C2%B01_11_4%20juin_2013.pdf.
- United States Department of State, *Country Reports on Terrorism 2016* (Washington, D.C.: Bureau of Counterterrorism, July 2017). Consulté le 15 octobre 2017 au lien suivant : <https://so.usmission.gov/wp-content/uploads/sites/174/2017/07/272488.pdf>.
- *La vision stratégique pour la défense* (Bruxelles : Ministère de la Défense, 29 juin 2016). Consulté le 19 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.vandeput.belgium.be/sites/default/files/articles/20160629-vision%20strat%C3%A9gique-D%C3%A9fense.pdf>.

PRESSE

- AFP, « Le Burundi inquiet de la menace Shebab », *Le Figaro*, 24 octobre 2009. Consulté le 11 juillet au lien suivant : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2009/10/24/01011-20091024FILWWW00527-le-burundi-inquiet-de-la-menace-shebab.php>.
- AFP, « L’Iran, ‘le fer de lance du terrorisme mondial’ selon le roi saoudien », *Le Point*, 21 mai 2017. Consulté le 18 septembre 2017 au lien suivant : http://www.lepoint.fr/monde/l-iran-fer-de-lance-du-terrorisme-mondial-selon-le-roi-saoudien-21-05-2017-2129189_24.php.
- AFP, « L'UDPS appelle à des actions ‘coercitives’ pour faire partir le président Kabila », *La Libre Afrique*, 17 août 2017. Consulté le 23 août 2017 au lien suivant : <https://afrique.lalibre.be/7410/crise-politique-en-rdc-ludps-appelle-a-des-actions-coercitives-pour-faire-partir-le-president-kabila/>.
- Auteur inconnu, « Nord-Kivu/RDC : le jihadisme, une réalité incontestable et un danger », *Echos d’Afrique*, 14 février 2015. Consulté le 31 mai 2017 au lien suivant : <http://www.echosdafrique.com/20150214-nord-kivurdc-le-jihadisme-une-realite-incontestable-et-un-danger>.
- Auteur inconnu, « Pierre Nkurunziza tente de détourner l’attention en agitant la menace des Shabab », *SlateAfrique*, 18 mai 2015. Consulté le 18 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.slateafrique.com/580217/burundi-president-surviving-coup-warns-threat-shabab>.
- Auteur inconnu, « Le cri des évêques du Kivu pour le respect absolu de la vie », *Radio Vaticana*, 23 mai 2015. Consulté le 19 juillet 2017 au lien suivant : http://fr.radiovaticana.va/news/2015/05/23/le_cri_des_%C3%A9v%C3%AAsques_du_kivu_pour_le_respect_absolu_de_la_vie/1146335.

- Auteur inconnu, « Africa/DR Congo – The Bishops denounce: ‘In eastern Congo three basic training camps for jihadists; but the UN observes without intervening’ », *Agenzia Fides*, 26 May 2015. Consulté le 27 mai 2017 au lien suivant : [http://www.fides.org/en/news/37887-
AFRICA DR CONGO The Bishops denounce In eastern Congo three basic training camps for jihadists but the UN observes without intervening#.WS6-k2wfiW](http://www.fides.org/en/news/37887-
AFRICA DR CONGO The Bishops denounce In eastern Congo three basic training camps for jihadists but the UN observes without intervening#.WS6-k2wfiW).
- Auteur inconnu, « RDC : le bilan du massacre de Beni revu à la hausse, 50 morts (société civile) », *Radio Okapi*, 15 août 2016. Consulté le 2 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.radiookapi.net/2016/08/15/actualite/securite/rdc-le-bilan-du-massacre-de-beni-revu-la-hausse-50-morts-societe>.
- Auteur inconnu, « RDC : Yoweri Museveni explique pourquoi il a participé à la chute de Mobutu », *RFI Afrique*, 22 mai 2017. Consulté le 27 mai 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20170522-rdc-yoweri-museveni-explique-pourquoi-il-participe-chute-mobutu>.
- Auteur inconnu, « RDC : recensement dans le Kasai, fragile espoir de paix et d’élections », *Jeune Afrique*, 15 septembre 2017. Consulté le 18 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.jeuneafrique.com/depeches/475002/politique/rdc-recensement-dans-le-kasai-fragile-espoir-de-paix-et-delections/>.
- Al Jazeera and Agencies, « Al Shabaab Claims Uganda Bombings », *Al Jazeera*, 13 juillet 2006. Consulté le 21 mai 2017 au lien suivant : <http://www.aljazeera.com/news/africa/2010/07/2010711212520826984.html>.
- Bastié, Eugénie, « Islam radical : qu’est-ce que le mouvement tabligh », *Le Figaro*, 27 janvier 2015. Consulté le 3 mai 2017 au lien suivant : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/27/01016-20150127ARTFIG00202-islam-radical-qu-est-ce-que-le-mouvement-tabligh.php>.
- BBC news, « Burundi calls opposition protesters ‘terrorists’ », *BBC*, 2 mai 2015. Consulté le 12 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.bbc.com/news/world-africa-32566213>.
- Benetti, Pierre. Entretien avec Marc-André Lagrange, « Au Kasai comme ailleurs en RDC, ‘le désordre comme art de gouverner’ de Joseph Kabila », *Le Monde*, 12 septembre 2017. Consulté le 27 septembre 2017 au lien suivant : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/09/12/au-kasai-comme-ailleurs-en-rdc-le-desordre-comme-art-de-gouverner-de-joseph-kabila_5184530_3212.html#5HqyszDHTYH5M5Pm.99.
- Boisbouvier, Christophe, « Mali, RDC, RCA: le chef des casques bleus fait le point sur les missions en cours », *RFI*, 2 février 2016. Consulté le 23 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/emission/20160202-herve-ladsous-ua-minusma-casques-bleus-monusco-nord-mali-burundi-paix-securite>.

- Berthemet, Tanguy, « Le Hezbollah s’ancre en Afrique », *Le Figaro*, 23 juin 2013. Consulté le 8 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2013/06/23/10001-20130623ARTFIG00205-le-hezbollah-s-ancre-en-afrique.php>.
- Braeckman, Colette, « Kivu : Des recrutements qui posent question », *Le carnet de Colette Braeckman*, 8 mars 2015. Consulté le 14 juin 2017 au lien suivant : <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2015/03/08/kivu-des-recrutements-qui-posent-question/>.
- Chariot, Grégory, « Burundi : la liberté de la presse menacée », *Le journal international*, 15 juin 2013. Consulté le 11 juillet 2017 au lien suivant : http://www.lejournalinternational.fr/Burundi-la-liberte-de-la-presse-menacee_a873.html.
- Cosset, Charlotte, « Burundi : une loi sur la presse ‘digne des régimes dictatoriaux’ », *Jeune Afrique*, 5 juin 2013. Consulté le 13 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.jeuneafrique.com/170401/politique/burundi-une-loi-sur-la-presse-digne-des-regimes-dictatoriaux/>.
- Copemeco info, « Réunion d’échange Ambassade de la République islamique d’Iran – COPEMECO », non daté. Consulté le 22 septembre 2017 au lien suivant : http://copemeco.net/copemeco_iran.html.
- Djadi, Illia, « DR Congo: Islamist militias threaten central Africa too », *WorldWatch Monitor*, 12 Octobre 2015. Consulté le 21 mai 2017 au lien suivant : <https://www.worldwatchmonitor.org/2015/10/dr-congo-islamist-militias-threaten-central-africa-too/>.
- Guled, Abdi et Mohamed, Ibrahim, « Somalia’s Shabaab rebels threaten Uganda, Burundi », *Reuters*, 23 October 2009. Consulté le 18 octobre 2017 au lien suivant : <https://www.reuters.com/article/us-somalia-conflict/somalias-shabaab-rebels-threaten-uganda-burundi-idUSTRE59M10420091023>.
- IRIN, « Craintes de représailles à la suite d’attaques ‘islamistes’ dans l’est de la RDC », *Reliefweb*, 24 octobre 2013. Consulté le 17 septembre 2017 au lien suivant : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/craintes-de-repr%C3%A9sailles-%C3%A0-la-suite-dattaques-%C2%AB-islamistes-%C2%BB-dans>.
- Kibangula, Trésor, « RDC – Capitaine Mak Hazukay : ‘Ceux qui tuent à Beni agissent de connivence avec des autochtones’ », *Jeune Afrique*, 10 mars 2017. Consulté le 7 août 2017 au lien suivant : <http://www.jeuneafrique.com/411775/politique/rdc-capitaine-mak-hazukay-tuent-a-beni-agissent-de-connivence-autochtones/>.
- Long, Nick, « Ugandan ADF Rebel Commander Killed in Congo » *Voice of America*, 29 April 2015. Consulté le 27 juin 2017 au lien suivant : <https://www.voanews.com/a/ugandan-adf-rebel-commander-killed-in-congo/2741927.html>.

- Mateso, Martin, « Le djihad en RDC : un califat en gestation dans les Grands Lacs africains », *Géopolis*, 18 janvier 2017. Consulté le 23 juin 2017 au lien suivant : <http://geopolis.francetvinfo.fr/le-djihad-en-rdc-un-califat-en-gestation-dans-les-grands-lacs-africains-132279>.
- Moncrieff, Richard et Vircoulon, Thierry, « The Burundian army's dangerous over-reliance on peacekeeping », *African Arguments*, 1 September 2017. Consulté le 13 octobre 2017 au lien suivant : <http://africanarguments.org/2017/09/01/the-burundian-armys-dangerous-over-reliance-on-peacekeeping/>.
- Morice, Florence, « Les AFD une menace extrêmement utile pour la RDC et l'Ouganda », *RFI*, 11 février 2017. Consulté le 31 mai 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/emission/20170211-rdc-ouganda-ifri-ircoulon-battery-AFD-terrorisme-violence-ong-monusco-onu-defense>.
- Mulenga, Laura, « Death from the west », *Crusader*, Nov 26, 1996 dans Scorgie-Porter, Lindsay, « Economic survival and borderland rebellion: the case of the allied democratic forces on the Uganda-Congo border », *The journal of the Middle East and Africa*, 191-213 (July 2015).
- Musavuli, Boniface, « RD Congo – massacres: qui sont les tueurs de Beni? », *AgoraVox*, 16 août 2016. Consulté de 25 août 2017 au lien suivant : <https://www.agoravox.fr/actualites/international/article/rd-congo-massacres-qui-sont-les-183706>.
- Ndabashinze, Rénovat, « Burundi: l'assassinat du leader musulman Feruzi embrase le quartier Buyenzi », *AA*, 27 mai 2015. Consulté le 3 octobre 2017 au lien suivant: <http://aa.com.tr/fr/politique/burundi-lassassinat-du-leader-musulman-feruzi-embrase-le-quartier-buyenzi/42891>.
- Nzeyimana, Martine, « La France endeuillée », *Iwacu-Burundi*, 14 novembre 2015. Consulté le 13 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.iwacu-burundi.org/la-france-endeuilee/>.
- Nzinjah, John B. B., « Sudan aircraft drops ADF arms », *New Vision*, 14 novembre 1997. Consulté le 3 juillet 2017 au lien suivant: <http://allafrica.com/stories/199711140087.html>.
- Nzobonariba, Philippe, « Communiqué à la suite de l'assassinat de l'honorable Hafsa Mossi, députée à l'Assemblée législative de la Communauté est-africaine », *Publication de Presse Burundaise*, 13 juillet 2016. Consulté le 18 octobre 2017 au lien suivant : https://www.ppbdi.com/index.php/extras/politique-cooperation-actualite-internationales/index.php?option=com_content&view=article&id=4595:gouvernement-du-burundi-communique-a-la-suite-de-l-assassinat-de-l-honorable-hafsa-mossi-deputee-a-l-assemblee-legislative-de-la-communaute-est-africaine&catid=98&Itemid=125.
- Oumère, Mohamed Fall, « De la naissance d'un nouveau 'djihadistan' au Sahel », *Le Monde*, 10 mars 2017. Consulté le 17 mars 2017 au lien suivant :

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/03/10/naissance-d-un-nouveau-djihadistan-au-sahel_5092710_3212.html.

- Rédaction, « Grands Lacs – Burundi : Musulmans et chrétiens unis face aux pressions du gouvernement », *DKM-TV*, 8 avril 2016. Consulté le 11 juillet 2017 au lien suivant : <http://dkm-tv.com/2016/04/08/grands-lacs-burundi-musulmans-et-chretiens-unis-face-aux-pressions-du-gouvernement/>.
- RFI, « Le Burundi, menacé par les shebabs somaliens renforce sa sécurité », *RFI Afrique*, 26 septembre 2013. Consulté le 11 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20130926-le-burundi-menace-shebabs-somaliens-renforce-securite>.
- RFI, « Burundi les autorités s’inquiètent de la menace islamiste », *RFI Afrique*, 4 novembre 2014. Consulté le 12 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20141104-burundi-amisom-terrorisme-islamistes>.
- RFI, « RCD : que se passe-t-il à Beni ? », *RFI Afrique*, 21 novembre 2014. Consulté le 20 juin 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20141121-rdc-passe-beni-nord-kivu-kasindi-butembo-monusco>.
- RFI, « Burundi : la police et l’armée affichent des divergences de vues », *RFI Afrique*, 2 mai 2015. Consulté le 12 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20150502-manifestations-burundi-gouvernement-ministre-securite-defense-divergences-manifestations-terroristes>.
- RFI, « Quelles conséquences pour le Burundi après la suspension de l’aide de l’UE ? », *RFI Afrique*, 14 mars 2016. Consulté le 12 octobre 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20160314-burundi-union-europeenne-suspension-aide-financiere-consequences>.
- RFI, « RDC : nouveau massacre de population civile à Beni », *RFI*, 14 août 2016. Consulté le 21 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20160814-rdc-nouveau-massacre-population-civile-etat-beni-afd-nalu-adf>.
- RFI, « RDC : les rebelles AFD liés au terrorisme islamiste, selon le gouvernement », *RFI*, 16 août 2016. Consulté le 31 mai 2017 au lien suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20160816-rdc-rebelles-AFD-lies-terrorisme-islamiste-selon-le-gouvernement>.
- Rodier, Alain, « Comment l’Iran demeure le principal sponsor du terrorisme au monde », *Atlantico*, 20 juin 2016. Consulté le 19 septembre 2017 au lien suivant : <http://www.atlantico.fr/decryptage/comment-iran-demeure-principal-sponsor-terrorisme-au-monde-alain-rodier-2724747.html>.
- RTBF, « Un État de siège au Burundi avec l’interdiction du sport en groupe », *Conseil National pour la Défense de la Démocratie*, 21 mars 2014. Consulté le 10 octobre

2017 au lien suivant: <http://www.cndd-burundi.com/actualites/nouvelles-burundi/102-etat-siege-burundi-interdiction-sport-groupe>.

- Scorgie, Lindsay, « The Allied Democratic Forces: Moving beyond the popular narratives », *Al Jazeera*, 17 July 2013. Consulté le 19 juillet 2017 au lien suivant: <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2013/07/201372215812878743.html>.
- Tomasevic, Goran et Njuwa Maina, « Burundi president appears in capital, warns of Islamist threat », *Reuters*, 17 mai 2015. Consulté le 18 octobre 2017 au lien suivant : <https://www.reuters.com/article/us-burundi-politics/burundi-president-appears-in-capital-warns-of-islamist-threat-idUSKBN0O20F020150517>.
- Thevision Media, « Vice-Premier Ministre Leonard She Okitundu : Les Liens Entre l'Iran et Le Congo Sont Les Mieux Placés », *Congoactu*, 5 août 2017. Consulté le 24 septembre 2017 au lien suivant : <https://congoactu.net/vice-premier-ministre-leonard-she-okitundu-liens-entre-liran-congo-mieux-places/>.
- Van der Wolf, Marthe, « AU Summit Focuses on Terrorism, Burundi Crisis », *VOAnews*, 30 January 2016. Consulté le 3 novembre 2017 au lien suivant : <https://www.voanews.com/a/african-union-summit-focuses-terrorism-burundi-crisis/3169920.html>.
- Verweijen, Judith, « Shedding light on why mining companies in eastern Congo are under attack », *The Conversation*, 30 August 2017. Consulté le 11 septembre 2017 au lien suivant : https://theconversation.com/shedding-light-on-why-mining-companies-in-eastern-congo-are-under-attack-82922?lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad_flagship3_feed%3BmuxA4vLDR126mZbmTZGzhA%3D%3D.
- World Bulletin / News Desk, « Despite small numbers, Burundi Muslims still influential », *WorldBulletin*, 26 May 2015. Consulté le 22 septembre 2017 au lien suivant: <http://www.worldbulletin.net/haberler/159752/despite-small-numbers-burundi-muslims-still-influential>.
- Xinhua, « Le Burundi appelle à la suspension des rassemblements à cause des menaces des shebab », *Africatime.com Burundi*, 19 mai 2015. Consulté le 11 octobre 2017 au lien suivant : <http://fr.africatime.com/burundi/articles/le-burundi-appelle-la-suspension-des-rassemblements-cause-des-menaces-des-shebab>.
- Xinhua, « Burundi: les musulmans se désolidarisent des adeptes de l'Etat islamique », *@RIB*, 2 novembre 2016. Consulté le 12 juillet 2017 au lien suivant: http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=15740&Itemid=211

DISCOURS/CONFERENCES

- Day, Adam, « The politics of Force in the Democratic Republic of the Congo », presentation at King's College London War Studies Department, 28 June 2017 (recorded event). Consulté le 12 septembre 2017 au lien suivant : <https://soundcloud.com/warstudies/politics-of-force>.
- Lancaster, P., *The Allied Democratic Front versus the Ugandan People's Defence Force, 1996-2001* (paper presented in Winnipeg, 2006) dans Romkema, Hans, *Opportunities and constraints for the disarmament and repatriation of foreign armed groups in the Democratic Republic of Congo: the case of the FDLR, FNL, and ADF/NALU* (Washington, DC: World Bank, 2007). Consulté le 17 août 2017 au lien suivant : <http://documents.worldbank.org/curated/en/668411468244798529/Opportunities-and-constraints-for-the-disarmament-and-repatriation-of-foreign-armed-groups-in-the-Democratic-Republic-of-Congo-the-case-of-the-FDLR-FNL-and-ADF-NALU>.
- Nkurunziza, Pierre, « Discours de son Excellence Monsieur le Président Pierre Nkurunziza à l'occasion de l'ouverture officielle de la Conférence Internationale sur la Civilisation et la Culture Islamique et le Rôle Omani dans les Etats des Grands Lacs », date inconnue. Consulté le 11 juillet 2017 au lien suivant : <http://www.presidence.bi/spip.php?article5160>.
- Nkurunziza, Pierre, « Discours de son Excellence Pierre Nkurunziza, président de la république », 1^{er} juillet 2016. Consulté le 13 juillet 2017 au lien suivant : https://www.ppbdi.com/index.php/extras/politique-cooperation-actualite-internationales/index.php?option=com_content&view=article&id=4504:1er-juillet-2016-54eme-anniversaire-de-l-independance-du-burundi&catid=98&Itemid=125.

SITES INTERNET

- Site internet de l'AMISOM, «La composante Militaire ». Consulté le 11 octobre 2017 au lien suivant : <http://amisom-au.org/fr/mission-profile/military-component/>.
- United Nations Peacekeeping website, « Summary of Contributions to UN Peacekeeping by Country, Mission and Post », 31 October 2017. Consulté le 6 novembre 2017 au lien suivant : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/country_contributions.pdf.
- U.S Department of State website, « FY 2013 Program and Budget Guide: Africa ». Consulté le 9 août 2017 au lien suivant : <https://www.state.gov/j/inl/rls/rpt/pbg/fy2013/206627.htm#Uganda>.
- U.S Department of State, « Country Report on Terrorism 2015: Africa Overview » (Chapter 2). Consulté le 12 octobre 2017 au lien suivant : <https://www.state.gov/j/ct/rls/crt/2015/257514.htm>.



Institut Royal Supérieur de Défense
Centre d'Etudes de Sécurité et Défense
30 Avenue de la Renaissance
1000 Bruxelles